

Association **Swissdec**  
Rapport annuel  
2017



<b>Organisation</b>	<b>4</b>
Comité	4
Centre opérationnel	7
Commission technique	10
<b>Présentation des comptes</b>	<b>20</b>
Compte de résultats au 31.12.2017	21
Bilan au 31.12.2017	22
Budget et prévisions 2018	24
Budget 2019 de l'Association Swissdec	25
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>26</b>
<b>Protection des données</b>	<b>27</b>
<b>Conseil et certification 2017</b>	<b>30</b>
<b>Norme suisse en matière de salaire (ELM) 2017</b>	<b>31</b>
<b>Répartiteur</b>	<b>32</b>
Résultats d'exploitation 2017/2018 (état au 31 mars 2018)	32
<b>Marketing 2017–2019</b>	<b>33</b>
Activités mises en œuvre et activités prévues	33
Campagne Swissdec 2016+	36
<b>Projets</b>	<b>37</b>
Aperçu de la phase productive	37
Norme suisse en matière de prestations (KLEE)	38
Projet authentification d'entreprises Swissdec	40
Bilan électronique	42
Logib/Swissdec	44
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	45
<b>Calendrier</b>	<b>46</b>
<b>Organes</b>	<b>47</b>
Organigramme (état au 1 <sup>er</sup> mars 2018)	47
Registre des membres (état au 1 <sup>er</sup> mars 2018)	48

## Avant-propos du président



L'avenir est numérique. Pour s'en persuader, il suffit de regarder les entreprises: nombre d'entre elles ont déjà intégré la numérisation dans leurs processus administratifs. L'Association Swissdec, qui a soufflé sa dixième bougie en 2017, a soutenu cette évolution, notamment auprès des PME. Cela fait une décennie qu'elle encourage le recours aux solutions numériques via une norme dédiée aux logiciels de comptabilité salariale. Ses membres ont toujours été convaincus qu'elles pouvaient profiter tant aux assureurs et aux autorités qu'aux entreprises et à la place économique helvétique. Le taux de croissance annuel des transmissions via un logiciel de comptabilité salariale certifié Swissdec montre que cette norme est bien établie. L'Association Swissdec a prouvé qu'elle répondait aux attentes du marché, et les entreprises ont reconnu qu'elles pouvaient en tirer avantage.

Je me réjouis d'avoir succédé à Ulrich Fricker à la présidence de l'Association l'année de son dixième anniversaire. J'en profite pour remercier mon prédécesseur, le comité ainsi que les collaborateurs de Swissdec pour leur travail et leur engagement, de même que tous les membres de l'Association pour leur fidélité et leur implication. Swissdec a poursuivi sa croissance en 2017 en affichant un excédent de 10 883.91 CHF grâce auquel elle présente un bilan positif. En outre, le fait que les concepteurs de comptabilités salariales participent aux frais de certification depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a permis à l'Association de consolider sa situation financière. Les prestations de Swissdec évoluent elles aussi de façon satisfaisante: l'année dernière, nous avons pu mener à son terme le projet standard prestations CH (KLEE). Fondé sur la norme suisse en matière de salaire, KLEE définit le processus de la demande de prestations à leur fourniture dans les domaines de la LAA, de la LAAC, de l'assurance collective contre les accidents et des IJM.

Malgré cet événement marquant que sont nos dix ans d'existence, nous n'avons pas le temps de nous reposer sur nos lauriers: il nous faut planifier les années à venir. Nous avons organisé le 10 janvier 2018 un atelier visant à définir notre stratégie pour la période 2020–2025. Tout comme nous l'avons fait il y a de cela dix ans, nous devons déterminer comment Swissdec pourra continuer de générer de la valeur ajoutée pour les utilisateurs potentiels et existants. Même si de nombreuses interrogations subsistent, une chose est sûre: l'avenir est numérique!

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Felix Weber'. The signature is fluid and cursive.

Felix Weber  
Président de l'Association Swissdec

# Organisation

## Comité

### Composition

Depuis l'assemblée 2017 de l'Association, la composition du comité est la suivante:

- F. Weber, CEO de la Suva, président de l'Association Swissdec
- F. Sager, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- P. Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- C. Zeuggin, directeur des caisses EXFOUR, questions spécifiques
- Didier Froidevaux, Office fédéral de la statistique OFS, questions spécifiques

Les membres du comité ont été élus pour un mandat de trois ans, de 2017 à 2019. F. Sager et D. Froidevaux ont quitté leurs fonctions à la fin de l'exercice 2017. Swissdec les remercie pour le soutien apporté au comité et la promotion de l'Association, en particulier en Suisse romande.

### Comité – Elections

F. Sager, qui a repris la direction de la Commission Logistique de la CSI, s'est retiré du Comité. C. Fischer, chef de l'Intendance des impôts du canton de Berne, s'est porté candidat pour assurer la relève.

L. Lugano, vice-directeur de la division Economie de l'OFS, a postulé pour succéder à D. Froidevaux.

### Séances et ateliers

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 14 juin 2017, le 12 septembre 2017, le 19 décembre 2017 et le 13 mars 2018.

Il a également organisé deux ateliers: l'un consacré au business plan 2018–2022, le 3.5.2017, l'autre consacré au business plan 2017–2019, le 31.8.2017.

A cette occasion, il a accueilli les invités suivants:

- C. Rothenbühler, responsable de la commission technique, ASA, invité permanent
- M. Winkler, préposée à la protection des données Swissdec, ad hoc
- M. Brogini, consultant en stratégie, Valion AG

Les sujets suivants ont été traités:

- Stratégie et business plan 2020–2025
- Finances: évolution financière de l'Association compte tenu du business plan 2018–2022, des prévisions 2017 et du budget 2018
- Contrats
- Commission technique, y compris ses sections spécialisées, notamment la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale
- Etat et évolution de la norme suisse en matière de salaire (ELM), versions 4.0 et 5.0 prévue
- Projets «Impôt à la source pour les tiers», «Norme suisse en matière de prestations (KLEE)», «Authentification d'entreprises Swissdec», «Bilan électronique», «Logib/Swissdec» et «Standardisation du calcul de l'impôt à la source»
- Swisscom: sécurité
- Protection des données: état des objectifs 2017, nouveaux objectifs 2018, mesures et incidents
- Marketing: Forum Swissdec 2017, Campagne Swissdec 2016+ et Forum 2018
- Vision 2020: bilan électronique avec les banques, la CSI et l'AFC

L'exercice 2017 a vu la poursuite pour trois nouvelles années de l'activité du comité de patronage, dirigé par J. Schneider-Ammann, conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR. Les membres de ce comité sont actuellement les suivants:

H. Hess	Président de Swissmem
J.-F. Rime	Conseiller national (UDC), président de l'Union suisse des arts et métiers USAM (a soutenu les demandes de Swissdec lors de la consultation relative à l'ordonnance sur l'imposition à la source, qui entrera en vigueur le 1.1.2021)
M. Jordi	Responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
R. Noser	Conseil des États (PLR)
S. Ruoff	Directrice générale de La Poste Suisse
U. Schäppi	CEO de Swisscom
M. Schwerzmann	Conseiller d'Etat du canton de Lucerne et président de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI)
V. Vogt	Président de l'Union patronale suisse

Le comité remercie les membres de leur volonté de soutenir l'Association.

## «Le Conseil fédéral entend réduire la paperasserie au sein de nos entreprises.»

J. N. Schneider-Ammann,  
Conseiller fédéral

Le cercle des destinataires a été complété par quatre caisses de compensation, six caisses de compensation pour allocations familiales et deux assurances. Les transmissions ont progressé de 20 % en 2017/2018.

Les activités de développement de la stratégie 2020–2025 ont débuté en janvier 2018, avec le soutien externe de Valion AG.

Objectifs de l'élaboration de la stratégie:

- Présentation d'une feuille de route stratégique ambitieuse d'ici à septembre 2018
- Etablissement d'un bref état des lieux et d'une analyse détaillée des tendances/scénarios
- Concentration sur un modèle d'affaires pour l'avenir (positionnement de Swissdec vis-à-vis des destinataires/entreprises) basé sur les prix/un modèle de financement à la prestation.

Tenue d'ateliers les: 10.1.2018 (comité et centre opérationnel), 30.1.2018 (centre opérationnel et partenaires), 22.2.2018 (comité) et 20.3.2018 (centre opérationnel et partenaires).

La collaboration avec WEKA Business Media AG se poursuit avec succès depuis 2011.

La stabilité technique du répartiteur a été maintenue grâce à une collaboration étroite avec Swisscom. Le nombre élevé de données à transmettre (jusqu'à 45 000 personnes) et les importants pics de transmission de janvier 2017 n'ont entraîné aucun problème, et aucune faille de sécurité n'a été constatée au cours de l'exercice. Des mises à jour du répartiteur ont cependant dû être effectuées à titre préventif le 9.9.2017, le 29.11.2017 et le 12.12.2017. Le service d'assistance a été moins fortement sollicité que l'année précédente. Pour beaucoup d'entreprises, la transmission via ELM fait désormais partie de la routine. Le nouveau mode de diffusion et le manque d'expérience constaté parfois lors de l'utilisation du nouveau canal de transmission des données salariales exigent de prendre des mesures pour aider les clients et les utilisateurs à surmonter leurs appréhensions. La Campagne Swissdec 2016+ repose sur le slogan «La comptabilité ne devrait pas vous détourner de votre travail».

Le comité a confirmé que la garantie de stabilité financière et technique ainsi que la sécurité sont les priorités n°1. De même, il importe de continuer à augmenter le nombre et à étendre le champ des destinataires, et de renforcer les activités de marketing conformément à la Campagne Swissdec 2016+. Aucun budget supplémentaire n'étant disponible pour des campagnes d'envergure, Swissdec demeure tributaire du soutien de tous ses partenaires, selon les attentes de J. Schneider-Ammann, responsable du comité de patronage.

La coopération entre l'ensemble des intervenants relative à la publicité et aux mesures s'y rapportant (p. ex. pas d'envoi de formulaires, positionnement de solutions web, assistance aux entreprises) doit être accrue, dans l'intérêt des objectifs communs. D'après une enquête menée auprès des sections Entreprises et Fiduciaires, peu nombreux sont ceux qui savent que la solution ELM de Swissdec permet de transmettre des déclarations à tous les destinataires finaux (AVS, OFS, administrations fiscales et Suva) directement à partir de sa comptabilité salariale. Il convient donc de continuer à combler ces lacunes avec la Campagne Swissdec 2016+, via des moyens d'information ciblés (p. ex. dépliants sur les fonctionnalités d'ELM, listes de contrôle, calculateur d'avantages et vidéos).

### Certification (recertification)

La certification Swissdec 4.0 s'est largement diffusée: 17 comptabilités salariales l'ont obtenue en 2017. La version 4.0 revêt une grande importance pour l'Association, la norme ELM étant désormais complète pour tous les destinataires finaux, et les processus (entrées/mutations/sorties (EMA), gestion des processus, etc.) sont bien soutenus. La version 4.0 intégrant l'impôt à la source s'est rapidement diffusée. Le marché des concepteurs ERP a très bien accueilli la version 4.0 et l'a vite implémentée: 96 certifications ont été réalisées. Les ressources techniques et financières de l'Association ont ainsi atteint leurs limites.

## Règlement d'organisation

Il n'y a pas eu de modification des règlements d'organisation durant l'exercice 2017.

### Sections Entreprises et Fiduciaires

Afin d'harmoniser les processus électroniques, les deux sections suivantes ont été créées:

- Section Entreprises  
Un certain nombre d'utilisateurs Swissdec souhaitent être représentés au sein d'une section distincte, tout comme les concepteurs de logiciels – le but étant d'optimiser le processus d'implémentation initiale dans tous les domaines.
- Section Fiduciaires  
Les sociétés fiduciaires ne se sentaient pas encore suffisamment impliquées dans le travail de Swissdec.

Les sections se sont chacune réunies deux fois dans l'année avec le soutien du centre opérationnel Swissdec.

## Contrats

### Actualisation du contrat avec itServe AG

Un contrat-cadre a été conclu avec itServe AG et adopté par le Comité après quelques modifications mineures. Les contrats individuels sont actuellement en cours d'élaboration.

### Participation aux coûts des systèmes ERP pour la certification

De nouvelles conventions ont été conclues avec les 80 concepteurs ERP, avec effet au 1.1.2018.

### Office fédéral de la statistique OFS

Les négociations avec l'OFS ont connu une issue favorable le 25.1.2018, ce qui permettra de poursuivre la collaboration.

## Nouveaux projets

### Bilan électronique

L'étude de faisabilité du bilan électronique a été contrôlée en présence de représentants des banques, de la CSI et de l'AFC au cours de l'exercice 2017.

### Logib/Swissdec

Une étude de faisabilité a été menée en concertation avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG dans le cadre du nouveau projet Logib/Swissdec.

## Protection des données

Le rapport sur la protection des données 2017, rédigé par M. Winkler, préposée à la protection des données Swissdec, portait sur les sujets suivants:

- Conformité juridique
- Formations
- Demandes de membres et de tiers
- Sécurité des informations
- Audit de maintien OCPD:2014 / GoodPriv@cy® du 13.6.2017
- Audit interne: répartiteur et système de gestion de la protection des données SGPD
- Etat des objectifs en matière de protection des données pour 2017

Objectifs pour 2018:

- Réalisation d'un audit interne
- Etablissement d'un registre des activités de traitement des données, conformément à l'art. 11 P-LPD
- Introduction d'un processus d'analyse d'impact relative à la protection des données, conformément à l'art. 20 P-LPD
- Mise en place d'un processus visant à appliquer les principes de Privacy by Design et de Privacy by Default
- Mise à jour du manuel relatif au système de gestion de la protection des données SGPD
- Elimination des points faibles constatés dans le cadre du contrôle de sécurité effectué par SEC Consult
- Validation formelle, par les responsables de Swissdec, de la mise en production des nouvelles versions en cas de développement des applications

Le rapport a été adopté et approuvé par le comité lors de sa séance du 19.12.2017.

## E-Government Suisse 2017

Depuis le 6.1.2016, l'Association est en charge du domaine «Echange de données financières» pour l'échange de données entre les entreprises et les autorités ainsi que les assurances.

Le comité de planification d'E-Government Suisse a discuté du plan stratégique 2018–2019. Il a décidé d'examiner l'intégration de quatre nouvelles mesures courant 2017. La planification recommandée concernant le bilan électronique a suscité l'intérêt des membres du comité, mais ne faisait pas partie des nouvelles mesures prioritaires. Les moyens financiers disponibles étant restreints, il est nécessaire d'établir des priorités.

## Centre opérationnel

Les personnes suivantes ont travaillé à temps partiel pour le centre opérationnel:

- Ernst Stalder (directeur)
- Marlis Fehr (responsable communication et marketing, suppléante du directeur)
- Christoph Rothenbühler (responsable de la commission technique)
- Enrico Roncaglioni (responsable du service spécialisé)
- Marc Näf (responsable de la norme suisse en matière de prestations [KLEE])
- Alain Hugo (norme suisse en matière de prestations [KLEE])
- Michael Markworth (questions techniques, conseil)
- Antonio Rodriguez (service spécialisé, conseil)
- Ilenia Imbroinise (administration)
- Anton Böhm, itServe AG, Berne (assistance technique)
- Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zoug (assistance juridique et protection des données)
- Marco Fritz, Kontext GmbH (chef de projet pour la norme suisse en matière de prestations [KLEE])
- Adrian Mathis, Aramix GmbH / Haute école spécialisée de Lucerne (conseil relatif au business plan)
- Daniel Blumer, WEKA Business Media AG, Zurich (marketing)
- Philipp Sauber (CEO) et Matthias Strebel (chef de projet), Plan.Net Suisse, Zurich (site Internet Swissdec)

### Activités

- Préparer les quatre séances du comité et les deux séances de la commission technique, de la commission spécialisée et des sections, et fournir une assistance lors de celles-ci
- Etablir les business plans 2018–2022 et 2017–2019 et répondre à une liste détaillée de questions dans l'optique des ateliers relatifs à la stratégie organisés par le comité
- Organiser deux ateliers relatifs à la stratégie (2 mai 2017 et 31 août 2017)
- Préparer la définition de la stratégie, établir un cahier des charges et recueillir des offres de conseil stratégique externe
- Fournir l'assistance nécessaire pour la définition de la stratégie à compter de janvier 2018: introduire et préparer les ateliers du 10 janvier 2018 (comité et centre opérationnel), du 30 janvier 2018 (centre opérationnel et partenaires), du 22 février 2018 (comité) et du 20 mars 2018 (centre opérationnel et partenaires)
- Préparer la comptabilité et les comptes annuels et fournir l'assistance nécessaire

- Soutenir l'organe de révision KPMG
- Préparer la participation aux coûts ERP:
  - Elaborer le modèle de coûts pour les concepteurs ERP communiqué lors du Forum Swissdec du 31 mai 2017: forfait de 4000 CHF par logiciel, 3000 CHF pour un 2e logiciel, et 2000 CHF pour un 3e.
  - Sur les 102 conventions conclues, une partie devra être recertifiée avant la publication de la version 5.0.
  - Cinq concepteurs ont déjà signé une convention de recertification pour la version 4.0.
  - Selon le calendrier actuel, les nouvelles conventions ne porteront plus, dès 2019, que sur la version 5.0. Elles remplaceront celles relatives à la version 4.0.
  - Envoyer un courrier avec la nouvelle convention et demander aux personnes concernées de la signer et de la renvoyer au centre opérationnel Swissdec avant le délai indiqué
  - 86 conventions ont été envoyées le 14 novembre 2017, puis 18 autres ont suivi jusqu'à la fin du même mois.
  - En l'absence de réponse, l'expert compétent a pris contact avec le concepteur ERP concerné.
- Organiser 2 séances de planification et les séances mensuelles de coordination entre le centre opérationnel et le service spécialisé
- Service spécialisé: organiser des rencontres périodiques avec les coachs (séances mensuelles) et les experts (deux journées ERFA, l'une en français et l'autre en italien) pour l'échange de connaissances; régler la planification et le perfectionnement dans le cadre du processus de conseil en matière de programmes de comptabilité salariale (service spécialisé Swissdec); développer le processus de certification «Guide pour la certification Swissdec»; élaborer des listes de contrôle pour le conseil clientèle; organiser et réaliser 17 certifications en 2017
- Préparer et publier l'adaptation de la directive version 4.0 au salaire maximal de 148 200 CHF, modifier le certificat de salaire et les précisions pour tous les domaines et adapter les cas tests au 31 mars 2017
- Préparer l'audit interne réalisé par Allianz Suisse Société d'Assurances SA et fournir l'assistance nécessaire. Les objectifs 2018, les mesures et les recommandations découlant de l'audit interne et de l'audit de recertification ont été recensés pour 2018.
- Préparer les réunions de la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale des 27 avril 2017, 22 août 2017, 21 novembre 2017 et 27 février 2018 et fournir une assistance lors de leur déroulement

- Préparer et organiser les deux réunions de la section Entreprises des 15 février et 8 septembre 2017
  - Préparer et organiser les deux réunions de la section Fiduciaires des 25 avril et 19 septembre 2017
  - Développement et mise à jour du site Internet Swissdec par le centre opérationnel Swissdec
  - Présence et participation de Ernst Stalder, Michael Markworth, Tom Müller et Enrico Roncaglioni en tant qu'intervenants aux ateliers des manifestations portant sur la cyberadministration et au congrès AVS/Suva de novembre 2017 avec
  - Fournir une assistance dans le cadre du cours payroll «Suva-AVS pour les réviseurs»
  - Réaliser le cours payroll pour les PME, conjointement avec WEKA, et avec le soutien de la Suva: dix cours d'une demi-journée auxquels assistent 120 personnes au total
  - Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de maintien SQS du 13 juin 2017, axé sur la sécurité de l'information, en vue de l'obtention du label GoodPriv@cy@OCPD
  - Préparer et organiser le Forum Swissdec 2017 pour les concepteurs de comptabilités salariales et les destinataires de données à Berne le 31 mai 2017, notamment le discours d'Eric Jakob, ambassadeur et chef de la direction de la promotion économique du SECO
  - Préparer le Forum Swissdec 2018 du 16 mai 2018
  - Mettre en œuvre la Campagne Swissdec 2016+: 2<sup>e</sup> étape en collaboration avec les partenaires
  - Organiser et fournir une assistance lors des manifestations des sections suivantes: concepteurs de logiciels de comptabilité salariale, assurances et E-Gouvernement Suisse. Préparer des success stories, documentations, brochures et dépliants et gérer le site Internet de Swissdec
  - Poursuivre la migration du système de gestion de la protection des données (SGPD) vers IQSoft et la rédaction du manuel SGPD
  - Impôt à la source: participer au développement, à l'exploitation, au support et au marketing ainsi qu'à la consultation
  - KLEE: participer à la mise sur pied de la norme suisse en matière de prestations; contribuer à l'élaboration de la version finale; collaborer au marketing du projet; la présenter auprès des concepteurs de logiciels de comptabilité salariale et des assureurs; préparer la planification du projet pour la phase de mise en œuvre
  - Préparer et publier la version 1.0 (9 novembre 2017) de la directive relative à la KLEE
  - Le dossier Swissdec et les listes de contrôle ont été mis à jour et le kit d'information de la Campagne Swissdec 2016+ mis à disposition en vue du conseil aux entreprises.
  - L'assistance en matière de support a été abordée avec les représentants des entreprises et les fiduciaires et mise en œuvre. Organiser une réunion dédiée au support dans les locaux de la société Allianz, à Zurich, le 24 novembre 2017
- Activités de support jusqu'à fin novembre 2017**
- Publication des «Instructions utilisateurs pour la transmission des données salariales» actualisées et mise en ligne de nouvelles vidéos
  - Mise à disposition du nouveau showcase avec l'impôt à la source et l'E(M)S de l'AVS
  - Publication des adresses des concepteurs de comptabilités salariales des adresses actualisées des concepteurs de comptabilisés salariales
  - Publication des adresses des destinataires raccordés des adresses actualisées des destinataires raccordés
  - Mise à disposition du dossier Swissdec à jour et complété de l'impôt à la source
  - Publication des informations liées au répartiteur: contrôle de connexion («consumer ping»)
- Certification (recertification)**
- Le centre opérationnel a conclu des conventions avec des concepteurs ERP pour la recertification de la version 4.0, qui continue de susciter un intérêt majeur. Les concepteurs ERP qui contribuent activement au processus de certification et aux transmissions sont privilégiés.
  - Le lancement de la version 4.0 met fin aux versions précédentes, comme la version 2.1, qui n'était valable que jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2013. La version 2.2 a expiré le 1<sup>er</sup> décembre 2017, et il en sera de même avec la version 3.0 le 1<sup>er</sup> décembre 2018. L'OFS ne prend plus en charge les versions 2.2 et 3.0. La validité des versions est publiée sur [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch).

## **Swisscom**

Les séances de coordination mensuelles sont efficaces.

Swisscom a amélioré les mesures relatives aux SLA et à la sécurité grâce à des rapports sur les attaques, les informations de sécurité et la disponibilité. Le répartiteur Swissdec a pu fonctionner avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul.

La production par le biais du matériel informatique, du pare-feu «Layer 7.0» et de l'application du répartiteur Swissdec V2017.11.1 est stable et fait l'objet d'une surveillance par itServe AG. Les dernières mises à jour du répartiteur (V2017.11.1) ont eu lieu le 9 septembre, le 29 novembre et le 12 décembre 2017.

Le processus de déclaration et de mutation pour l'impôt à la source et l'E(M)S AVS a lieu chaque mois; la disponibilité du répartiteur doit donc être garantie toute l'année. Un pic d'utilisation a été enregistré mi-janvier 2018 (20 000 transmissions en une semaine).

Réalisation par un prestataire tiers de tests de pénétration annuels en novembre 2017: sur la base des résultats obtenus, le niveau de protection de la plateforme Swissdec contre les attaques extérieures a été jugé bon; aucun point faible n'a été constaté.

## **Assistance technique**

Dans le cadre de la déclaration 2017, le système s'est montré stable, ce qui s'est traduit par une forte baisse des prestations de support fournies par rapport à l'année précédente.

Les entreprises s'adressent souvent à Swissdec en vue d'une assistance technique. En cas de problèmes liés à la comptabilité salariale, Swissdec ne peut apporter qu'une aide limitée. Le support doit être fourni aux clients par les concepteurs ERP.

L'aide de Swissdec concerne surtout la transmission des données salariales via le répartiteur et consiste en une assistance des concepteurs ERP et des destinataires en cas de problèmes techniques. Swissdec propose un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes de sociétés comptant entre 20 000 et 60 000 collaborateurs.

Le concept «Gestion et exploitation des mises en production du répartiteur» a été appliqué au cours de l'exercice 2017 pour le flux d'informations en cas de dérangements ou de changement de version. La gestion des mises en production est intervenue pour le changement de version des 9 septembre, 29 novembre et 12 décembre 2017.

## Commission technique

La commission technique s'est réunie à deux reprises sous la direction de Christoph Rothenbühler, le 17 octobre 2017 et le 20 mars 2018.

### Comité consultatif

Le comité consultatif compte un nouveau membre, «veb.ch», la plus importante association suisse dans le domaine de la présentation des comptes, du controlling et de la comptabilité. Celle-ci est représentée par Peter Herger (Proffix) au sein de la commission technique. Christian Weber du SECO a quitté le comité consultatif à la suite de son départ à la retraite le 31 décembre 2017. L'Association le remercie pour son soutien et sa collaboration constructive tout au long de ces années. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est son successeur Markus Pfister qui représente le SECO au sein du comité consultatif.

### Informations émanant de la commission technique

- Le concept de «Gestion et exploitation des mises en production du répartiteur» a été mis en œuvre en 2017 avec la version V2017.05. Son introduction a pris du retard et a sollicité d'importantes ressources, toutes les parties prenantes (destinataires de données salariales et concepteurs ERP) n'ayant pas réalisé les tests nécessaires avec succès ni confirmé les résultats obtenus. Le mode de distribution par e-mail et les possibilités de confirmation ont été améliorés.
- Compte tenu de la Campagne Swissdec 2016+ concernant la pénétration du marché, Swissdec a poursuivi le partenariat stratégique avec WEKA Business Media AG.
- Une liste actualisée des adresses de support informatique des concepteurs ERP et des destinataires de données salariales est disponible sur [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch). Celle-ci a été fréquemment consultée.
- La loi sur l'imposition à la source devant prochainement être révisée, la section Impôts a rédigé des modèles de directives visant à assurer un calcul uniforme de l'impôt à la source pour les cantons où son traitement est mensualisé. Un autre groupe de travail réalisera le même travail préliminaire pour les cantons où l'IS est annualisé. Les directives-types résolvent notamment les problèmes liés aux divergences cantonales mises en évidence par la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale. Ces enseignements ont été pris en compte dans la nouvelle ordonnance sur l'impôt à la source et intégrés à la version 5.0 de la norme ELM.
- Le projet «Impôt à la source pour les tiers», qui décrit les exigences de toutes les parties prenantes (assureurs, AVS, SECO, caisses de pension et administrations fiscales), sera intégré lors de la mise en œuvre de la version 5.0. La section Impôts est chargée de la coordination et du financement du projet.
- La réception et le traitement des salaires AVS négatifs posent problème aux caisses de compensation AVS. Ces questions ont été analysées et discutées avec la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale. Les résultats ont été consignés dans un rapport Swissdec exhaustif. Afin de trouver une solution, la section AVS/CAF a organisé des ateliers. La version 5.0 devrait permettre d'apporter une solution définitive au problème. D'après les directives de l'OFAS, le calcul des cotisations AVS/AC en cas de paiements intervenant après un départ doit être effectué selon le principe de réalisation, même si tous les autres domaines se fondent sur le mois de départ. Cette modification d'envergure dans le traitement des salaires ne pourra être résolue qu'avec la version 5.0. La section AVS/CAF est chargée de la coordination.
- L'équipe du projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a élaboré les spécifications détaillées avec la Haute Ecole spécialisée bernoise. La première mise en œuvre doit avoir lieu parallèlement à celle de la norme suisse en matière de prestations (KLEE) en 2018.
- Le concept détaillé et les directives relatifs au projet «Norme suisse en matière de prestations (KLEE)» ont été remaniés pour aboutir à une version finale. La version finale en langue allemande de la norme KLEE a été validée le 23 octobre 2017 par le comité de pilotage du projet et publiée le 9 novembre 2017 en vue de la mise en œuvre. Une réunion d'information destinée aux assurances a été organisée le 28 novembre 2017. A long terme, la nouvelle norme pourrait couvrir les processus d'affaires accident et maladie et d'autres droits à des prestations (par ex. assurance-maternité)
- En parallèle à la Campagne Swissdec 2016+, la Suva a présenté aux membres de la commission technique diverses mesures marketing visant à accroître le nombre de transmissions ELM.
- Les activités de la Campagne Swissdec 2016+ ont été poursuivies en 2017, et toutes les parties prenantes ont été invitées à contribuer à leur réalisation. Les utilisateurs de programmes de comptabilité salariale certifiés Swissdec, mais aussi les destinataires de données, continuent d'être sollicités pour la mise en œuvre de la Campagne Swissdec 2016+.
- Swissdec soutient la collaboration avec les concepteurs ERP en assistant aux quatre séances annuelles des sections.
- Les sections Entreprises et Fiduciaires se réunissent deux fois par an avec le soutien de Swissdec.

# «Transmettre simplement et en toute sécurité des données et réduire significativement la paperasserie au sein des PME, voilà une vraie plus-value!»

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam et conseiller national

## Décisions

Les anciennes versions de la norme ELM seront remplacées selon le calendrier suivant, en accord avec la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale.

- Version 2.2: valable jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2017
- Version 3.0: valable jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018

La communication concernant le remplacement a été entamée lors de la phase de déclaration 2016. Les entreprises ont reçu un message d'avertissement lorsqu'elles ont procédé à des transmissions via une version plus ancienne (2.2 ou 3.0). La commission technique a recommandé à tous les destinataires de données de passer à la version 4.0 avant fin 2017, recommandation qui a été suivie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le centre opérationnel Swissdec a apporté son soutien aux destinataires de données et aux concepteurs ERP dans le cadre de la coordination et de la mise en œuvre de ces décisions.

## Version 5.0: prévue pour le 31 octobre 2018

La version 5.0 a été initiée par les sections Impôts, Assurances, AVS/AI et OFS compte tenu de nouvelles exigences et dispositions légales. Toutes ont été invitées à documenter toutes les demandes de modifications et à les transmettre au responsable du service spécialisé. Il est prévu qu'une analyse relative à l'optimisation des messages d'erreur soit réalisée avec les sections Fiduciaires et Entreprises et les concepteurs ERP. Lors des séances de la commission technique des 17 octobre 2017 et 20 mars 2018, le résultat a été présenté, et la suite de la procédure établie.

Les points et problématiques suivants doivent encore être validés par l'ensemble des domaines:

- Profil électronique (e-profil): quels domaines soutiennent l'initialisation de la comptabilité salariale et les modifications via un processus électronique intégré?
- Contrôle ELM: dans quels domaines peut-on améliorer la qualité des données par un contrôle ELM et une plausibilisation préalable à la transmission des données?

## Planification de la version 5.0: état actuel de la mise en œuvre

- 16.10.2018: validation pour la commission technique
- 1.11.2018: adoption de la version finale et mise en production
- 1.1.2019: lancement de l'implémentation par les concepteurs ERP
- 1.1.2020: mise en production

## Versions en vigueur

Version principale	Statut productif	AVS, CAF	LAA, LAAC, IJM	LPP	Certificat de salaire	Enquête sur la structure des salaires	Impôt à la source	Valable à compter du
5.0	Proposal							1.1.2019
4.0	Final	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21.5.2013				
3.0	Deprecated 2015 Deleted 1.12.2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	not accepted*		18.12.2009
2.2	Deprecated 2015 Deleted 1.12.2017	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	not accepted*		1.10.2006
2.1	Deprecated 2012 Deleted 2013	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			1.12.2005

\* Les données des versions 2.2 et 3.0 sont rejetées par l'OFS depuis décembre 2014.

### Support Swissdec

Durant l'exercice 2017, de nouveaux partenaires, dont certaines grandes entreprises, ont été acquis en vue de transmissions par ELM. La plus grande transmission a concerné une entreprise de 45 000 personnes.

### Adressage

L'adressage correct des destinataires de données salariales s'est avéré de plus en plus complexe compte tenu des éléments suivants:

- Hausse du nombre de destinataires (195 institutions et 234 domaines raccordés au répartiteur en 2017)

Des documents d'aide pour les entreprises et les concepteurs ERP sont disponibles sur [www.swissdec.ch/fr/destinataires-de-donnees](http://www.swissdec.ch/fr/destinataires-de-donnees)

- Listes des destinataires de données salariales aux formats PDF et Excel

### Perfectionnement d'outils pour la version 4.0 de la norme ELM

L'outil ViewGen (élaboration de divers certificats de salaire et évaluations à partir du document d'instance XML ELM) a été remanié et adapté à la version 4.0.

### Directives: nouvelle édition

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nouveaux salaires maximum s'appliquent pour la LAA et l'AC, et de nouvelles directives sont entrées en vigueur pour le remplissage du certificat de salaire. Une adaptation des directives sur le traitement des données salariales et des cas tests en a résulté pour la version 4.0. La nouvelle édition a été publiée le 31 mars 2017.

### Prochaines activités

- Planifier et mettre en œuvre la version 5.0 en tenant compte des remaniements législatifs et des demandes de modification avant le 31 octobre 2018: la préparation et le traitement sont effectués par les sections correspondantes. Les mandats ont été transmis aux responsables de section. Les demandes de modification (financement y compris) doivent être soumis avant le 20 mars 2018 et décrites avant fin octobre 2018.
- Soutenir la Campagne Swissdec 2016+: action de suivi fin septembre 2018
- Norme suisse en matière de prestations (KLEE): première certification de concepteurs ERP et transmission productive aux premières assurances (base) d'ici à fin 2018

- Terminer la vérification de l'étude de faisabilité du bilan électronique avec les banques et les administrations fiscales
- Vérifier l'étude de faisabilité Logib pour le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG en vue de la mise en œuvre
- Authentification d'entreprises Swissdec: finaliser les spécifications détaillées en collaboration avec la Haute Ecole spécialisée bernoise et lancer la mise en œuvre par le biais de la mise en production de KLEE
- Poursuivre la formation sur la protection des données lors des séances de la commission technique
- Mettre sur pied et organiser la conférence des sections le 5 septembre 2018 à Lucerne
- Organiser les séances de la commission technique des 16 octobre 2018 et 19 mars 2019 à Lucerne

### Rencontre réunissant toutes les sections: conférence des sections

La huitième conférence des sections (avec des représentants de différentes sections de Swissdec) s'est tenue le 6 septembre 2017.

Les thèmes suivants ont été traités:

- Activités courantes de la commission spécialisée
- Planification des mises en production et état d'avancement du projet «Gestion et exploitation des mises en production du répartiteur»
- Versions des destinataires de données et des processus, y compris le profil électronique
- Forum Swissdec: rétrospective et perspectives Campagne 2016+
- Partie juridique: modifications légales/adaptation des exigences en matière de protection des données
- Bilan et expériences faites avec la version 4.0 et planification de la version 5.0
- Les détails de la version 5.0 ont été discutés avec chaque section. Tous les responsables ont donné des informations sur l'état d'avancement au sein de leur section.
- Présentation des recommandations découlant de l'audit de recertification SQS GoodPriv@cy@/OCPD du 13 juin 2017
- Contrôle annuel des lois et ordonnances
- Etat d'avancement des projets: réponse impôt à la source, impôt à la source pour les tiers, authentification d'entreprises Swissdec, norme suisse en matière de prestations (KLEE) et bilan électronique
- Utilisation du kit d'information commun de la Campagne Swissdec 2016+ pour l'invitation à déclarer; présentation des modèles de mise en œuvre

## Partie juridique

Des informations ont été présentées par Maria Winkler, préposée à la protection des données, concernant les thèmes suivants:

- Modifications légales/adaptation des exigences en matière de protection des données
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD), règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et directives Swissdec

## Modifications légales

Les changements légaux résultant de l'évolution de la législation ont une influence sur la norme. Ils doivent être annoncés auprès de la commission technique pour chaque domaine ([info@swissdec.ch](mailto:info@swissdec.ch)).

- Les lois suivantes sont en cours de remaniement:
  - Loi sur la protection des données
  - Loi sur l'imposition à la source

## Section AVS/CAF

- Contrôle des directives relatives au paiement ultérieur du salaire  
En octobre 2016, un courrier de l'OFAS a invité le centre opérationnel à réétudier le traitement des paiements ultérieurs du salaire dans le cadre de la norme ELM. Les directives Swissdec n'étant plus conformes aux directives en vigueur, les adaptations nécessaires devaient être réalisées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette exigence réglementaire a aussi été présentée par le responsable de la section AVS/CAF lors de séance de la commission technique du 21 mars 2017.

A la suite de cela, un document de travail a été rédigé en collaboration avec les sections Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale et AVS/CAF. Il présente de manière transparente la logique de traitement appliquée actuellement et renseigne sur la complexité du mode de calcul, une méthode de traitement différente de celle utilisée pour les domaines LAA, LAAC et IJM étant demandée pour les domaines AVS et CAF.

L'impossibilité de discuter du document de travail directement avec l'OFAS a retardé davantage la recherche de solutions concernant la norme ELM. eAVS/AI a indiqué que les adaptations de la norme ELM ne pourraient pas être mises en œuvre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, contrairement à ce qui a été demandé. Un atelier réunissant des représentants de la commission des cotisations et des caisses de compensation (cantons et associations) s'est tenu en décembre 2017.

Les discussions ont été très constructives, et une solution satisfaisant aux principales exigences des directives DP a pu être trouvée. En raison de la complexité de la problématique et du nombre de points restant à éclaircir, un atelier de suivi a été planifié. Celui-ci s'est déroulé le 24 janvier 2018.

- Déclarations de salaires négatifs  
Il peut arriver que des salaires négatifs soient déclarés en relation avec des versements ultérieurs, ce qui complique la tâche de clarification des caisses lors du traitement ultérieur. Cette thématique doit être examinée en détail dans le cadre des «versements différés du salaire», afin qu'il soit possible d'automatiser le traitement des salaires négatifs par les caisses avec la future version ELM 5.0.
- Confirmation d'exactitude des données conformément à la CCE  
La «Circulaire aux caisses de compensation sur le contrôle des employeurs» a été adaptée de sorte qu'une «confirmation d'exactitude» explicite est désormais exigée de l'employeur. La modification a pris effet pour la période de salaire 2017. La section AVS/CAF a trouvé une solution permettant de demander cette confirmation directement dans les portails des caisses destinataires lors du processus de «completion». Grâce à celle-ci, il n'a pas été nécessaire de procéder à une adaptation complexe du schéma de la norme ELM.
- Prévoyance vieillesse 2020  
Certaines adaptations de la prévoyance vieillesse 2020, notamment le relèvement progressif de l'âge de référence pour les femmes, auraient eu des répercussions sur les programmes de comptabilité salariale et les déclarations de salaire via ELM, et auraient dû être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les adaptations pertinentes pour la norme ELM ont été identifiées et discutées au préalable avec la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale en août 2017. La votation populaire du 24 septembre 2017 ayant conduit à un rejet du projet, les travaux ont été suspendus.
- Exigence de la section Impôts: raccordement  
L'objectif de la section Impôts est le suivant: faire en sorte que la version 5.0 d'ELM permette également à des tiers de déclarer l'impôt à la source par voie électronique via la norme suisse en matière de salaire (ELM).

Les exigences relatives au raccordement des caisses de compensation et des caisses de compensation pour allocations familiales ont fait l'objet de discussions approfondies avec la section Impôts dans le cadre d'ateliers organisés en février et en juillet 2017. Les résultats ont été consignés dans une étude.

Dans les domaines AVS et CAF, l'impôt à la source est prélevé pour les prestations suivantes et décompté directement avec les administrations fiscales: rentes AI, indemnité journalière AI, allocation de maternité et allocations familiales. Il est également prélevé sur les salaires décomptés dans le cadre de la procédure simplifiée (conformément à la LTN). Toutes les prestations (y compris avec la procédure de décompte simplifiée/LTN) doivent pouvoir être déclarées aux administrations fiscales par voie électronique.

Le conseil de l'association eAVS/AI envisage une participation au projet de raccordement de tiers. La décision devrait être prise au cours du premier trimestre 2018.

- Exigences concernant la norme suisse en matière de salaire (ELM), version 5.0  
Les exigences des domaines AVS et CAF concernant la version 5.0 de la norme ELM ont été répertoriées début 2017 et présentées à la commission technique lors de sa séance du 21 mars 2017. Swissdec devait ensuite élaborer des ébauches de propositions de solution (y compris une estimation des coûts) afin d'être en mesure de fixer des exigences définitives à l'occasion de la séance de la commission technique du 17 octobre 2017. En raison d'un manque de ressources internes, cela n'a pas pu être réalisé.

Les exigences du groupe de travail AVS/CAF ont été discutées avec des représentants de Swissdec lors d'un atelier organisé le 21 novembre 2017. Il a été convenu que Swissdec devait parachever l'élaboration de propositions de solution (y compris l'estimation des coûts) d'ici à fin 2017.

La liste suivante donne un aperçu des exigences de la section AVS/CAF concernant la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaires (ELM):

- Contrôle des directives Swissdec relatives au versement différé du salaire pour les années précédentes (selon le principe de réalisation)\*
- Contrôle ELM pour les salaires négatifs
- Déclaration aux assureurs LAA/LPP

- Profil d'assurance électronique: les exigences de la section Assurance doivent également être soutenues par les domaines AVS et CAF.
- Intégration du canton de travail dans la déclaration E(M)S
- Soutien des employeurs effectuant les décomptes selon la méthode effective dans le cadre de la facturation automatisée
- Possibilité d'effectuer la déclaration de salaires dans le cadre de la procédure de décompte simplifiée (LTN)
- Comparaison électronique des données de base des salariés
- Fourniture de l'IDE pour tous les domaines
- Exigences supplémentaires concernant le contrôle ELM
- Validation de durées de cotisations non valables sur le plan technique\*
- Optimisation de champs dans le domaine CAF (LFA)
- Découplage des domaines concernant la norme en matière de salaire (EMS)

\* Ces exigences ne sont pas impérativement dépendantes d'une nouvelle version d'ELM. Elles doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible (avant la version 5.0 d'ELM).

### Section Assurances

- La section évalue la sécurité technique lors de l'application de la norme et garantit la mise en œuvre des processus de gestion ordinaires «de bout en bout» afin de fournir aux clients un support efficace.
- Les chiffres de production montrent une augmentation continue des déclarations de données.
- La section fait en sorte que d'autres assurances rejoignent Swissdec afin d'accroître l'application de la norme sur le marché. Swissdec compte dans ses rangs deux sociétés d'assurance supplémentaires.
- La campagne et les produits associés ont été exploités en vue de la poursuite de la promotion de l'application. Ils ont eu un impact important, mais les effets directs ne seront constatables qu'à partir de la phase de déclaration 2017/2018 ou 2018/2019.
- Aucune modification n'a été apportée aux exigences en matière de déclaration des salaires pour les produits d'assurance non-vie. La version révisée de la LAA, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'a eu aucune influence sur la déclaration de salaires.
- La section a poursuivi l'analyse du projet de profil électronique. Sur la base de celle-ci, il a été demandé à Swissdec d'élaborer le schéma d'une norme en matière de profil, qui sera discuté et adapté avec les

## «ELM facilite et accélère le décompte d'impôt à la source.»

Jakob Rüttsche,  
président de la Conférence suisse des impôts

autres parties prenantes au cours du prochain exercice. Ce projet peut considérablement soutenir le processus d'implémentation et encourager l'utilisation d'une comptabilité salariale certifiée Swissdec.

- Nous avons accordé une attention toute particulière au support en raison du nombre élevé de demandes d'assistance reçues en lien avec les applications. Cela montre qu'il est nécessaire de fournir un service de qualité aux personnes impliquées. Dans ce cadre, une journée d'information consacrée au support a été organisée en collaboration avec Swissdec. Une cinquantaine de destinataires de données y ont participé.
- Les activités touchant au domaine de la prévoyance professionnelle se sont concentrées sur la phase de clarification de l'application du processus. Des discussions ont été menées avec les sociétés participantes et une solution a été élaborée puis présentée à de nombreux intéressés.
- L'ensemble des projets et activités ayant généré des frais supplémentaires ont été réalisés sans occasionner de charges supplémentaires aux différentes sociétés grâce à une planification du budget et des coûts.
- Plusieurs activités en faveur du développement de la version 5.0 de la norme ELM ont été prévues pour le prochain exercice. Les objectifs sont les suivants: participation de nouvelles sociétés, validation de la norme en matière de profil et amélioration du processus de support et des informations liées aux données de profil transmises aux clients.

### Section Statistique (OFS)

- Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2018  
En vue de l'ESS 2018, une séance réunissant l'OFS, des représentants des concepteurs ERP et Swissdec s'est tenue le 16 octobre 2017. Les participants ont discuté des «règles OFS» visant à contrôler la livraison de données via ELM sur la base du document rédigé par l'OFS en février 2016 qui décrivait en détail les problèmes liés à l'ESS 2014.

La procédure suivante a été convenue:

- Envoi par l'OFS aux concepteurs ERP/à Swissdec de l'ensemble des informations liées aux règles de l'OFS et aux spécifications techniques de l'ESS
- Vérification des règles par les concepteurs ERP
- Réunion avec l'OFS dans le but d'obtenir un feedback et de clarifier les points encore en suspens
- Réalisation de tests (y compris rédaction de procès-verbaux)
- Adaptation de la version 4.0 des directives Swissdec

- Demandes de l'OFS  
Compte tenu des problèmes de fourniture des données de l'ESS 2014/2016, les directives relatives à la norme suisse en matière de salaire (ELM) doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux et, le cas échéant, être adaptées. Celui-ci concerne les directives spécifiques à l'OFS, mais aussi les directives générales valables pour tous. L'OFS a commencé à réaliser cet examen spécifique. Elle donnera un feedback à la commission technique courant 2018.
- Version 5.0  
Le potentiel d'intégration d'autres statistiques structurelles des entreprises (STATEM, p. ex.) dans le cadre de la norme ELM est en cours d'examen. Dans ce cadre, l'OFS a formulé en décembre 2017 des exigences dans un premier document qu'il a transmis à la commission technique. Courant 2018, différents tests seront réalisés afin de déterminer la faisabilité de ce projet.

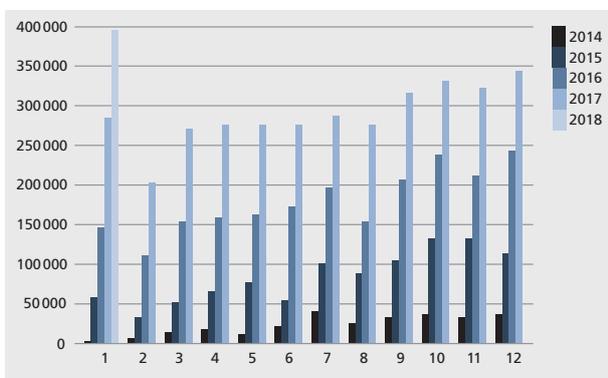
### Section Impôts (certificats de salaire, impôt à la source)

La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts (CSI) le fonctionnement et le développement du processus uniforme de déclaration de salaires (ELM) pour les certificats de salaires (ELM-CS) et l'impôt à la source (ELM-IS). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales, de l'Administration fédérale des contributions et de l'Association Swissdec ainsi que des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaire et à l'impôt à la source et de la section Impôts «CH-Meldewesen». La direction opérationnelle est soutenue par AWK Group SA.

- Exploitation  
L'exploitation d'ELM pour les impôts est stable et ne présente aucune restriction technique, malgré des volumes en constante augmentation. L'utilisation de l'infrastructure et la coopération entre les expéditeurs, le répartiteur et les destinataires ont fait leurs preuves.

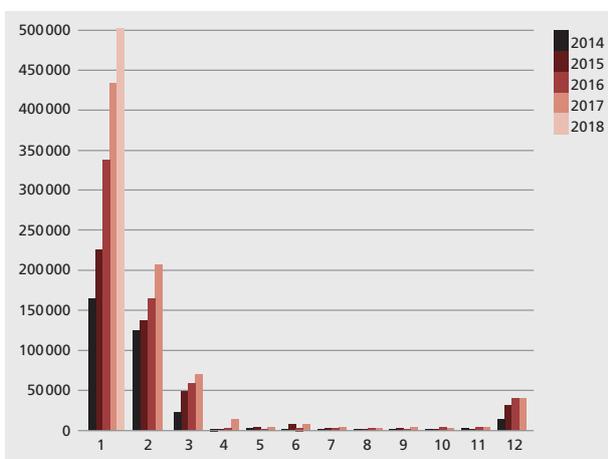
Le graphique «Décompte d'impôt à la source» montre une progression toujours aussi importante des chiffres dans le domaine ELM-IS. En 2017, la transmission de décomptes d'impôt à la source a concerné en moyenne 43 % de personnes en plus qu'en 2016.

**Décompte d'impôt à la source: transmissions mensuelles par personne**



Le graphique «Nombre cumulé de certificats de salaire» montre une croissance d'env. 23 % par rapport à l'année précédente pour ELM-CS.

**Nombre cumulé de certificats de salaire: nombre de certificats de salaire transmis par mois**



Exemple tiré de la pratique:

Durcissement des règles de plausibilité dans le domaine ELM-IS

Pour les personnes imposées à la source qui sont mariées ou liées par un partenariat enregistré, le décompte IS doit contenir des données relatives au partenaire. Des règles de plausibilité sont consignées dans le répartiteur Swissdec afin que la présence de ces données puisse être vérifiée. Lors de l'introduction de ces règles en juin 2015, il a été décidé de mettre en place une période de transition prenant fin le 31 décembre 2017 autorisant la transmission des décomptes IS malgré l'absence de données concernant le partenaire avec information de l'entreprise (SSL) lors de la transmission par le biais d'un avertissement. Les décomptes IS comprenant des déclarations d'entrée et de mutation font exception. En effet, l'absence de données relatives au partenaire empêche la transmission, y compris durant la période de transition. Le 15 novembre 2017, le comité de la CSI a prolongé la période de transition d'une année (jusqu'au 31 décembre 2018). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les décomptes IS incomplets ne pourront plus être transmis.

- Développements dans les domaines ELM-CS et ELM-IS

Le schéma ci-dessous montre les modifications prévues pour la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire dans les domaines ELM-CS et ELM-IS.

**Développements dans les domaines ELM-CS et ELM-IS**



# «Il est aujourd'hui plus important que jamais de pouvoir transmettre des données sensibles de manière simple, sûre et fiable.»

Susanne Ruoff,  
directrice générale de La Poste Suisse

- Exemple tiré de la pratique: raccordement de tiers

La Suva, les assurances-maladie et accidents privées, les caisses de compensation AVS et les institutions de prévoyance professionnelle doivent décompter l'IS pour les prestations versées directement au bénéficiaire. Les prestations versées par des tiers en lieu et place du revenu sont regroupées dans ce qui suit sous le terme de «revenus acquis en compensation». Il s'agit notamment de l'indemnité journalière de chômage, des indemnités journalières et des rentes de l'AI ainsi que des indemnités journalières des assurances-maladie et accidents privées. La section ELM-Impôts a élaboré une ébauche de solution permettant de raccorder des tiers à ELM et l'a documentée dans une étude. Les responsables cantonaux de l'IS ont été informés de l'étude, de l'ébauche de solution et de l'état du projet, et ont été invités à prendre position. Tous les cantons soutiennent le raccordement des tiers. Sur cette base, la section ELM-Impôts a créé un mandat de mise en œuvre du raccordement de tiers, qui a été approuvé par la commission Logistique de la CSI.

Le projet poursuit les deux objectifs suivants:

- Transmission des décomptes IS de revenus acquis en compensation
- Transmission par les caisses de compensation aux administrations fiscales cantonales des décomptes pour les prestations conformément à la loi sur le travail au noir

La section ELM-Impôts élabore actuellement les spécifications relatives aux déclarations, dont la consultation par les cantons est prévue à l'été 2018.

Grâce à une approche pragmatique et axée sur les solutions dans le cadre de l'exploitation et au développement intensif d'ELM-Impôts, nous entendons convaincre de nombreux utilisateurs de recourir au système de déclaration électronique des salaires (ELM) de Swissdec.

## Section LPP

Une solution standardisée présente de grands avantages pour les entreprises et les institutions de prévoyance. L'actuelle norme LPP doit être analysée et des adaptations doivent être prévues en vue de la version 5.0, en mars 2018. L'acquisition d'assureurs et de caisses de pension supplémentaires devrait être renforcée afin de favoriser la pénétration de la norme ELM sur le marché.

C'est là une autre mission du SECO. Des contacts ont été noués avec des caisses de pension et leurs concepteurs ERP partenaires intéressés par la solution LPP de Swissdec.

A présent, il s'agit de former un nouveau groupement LPP désireux de s'associer à Swissdec sur le plan financier (y compris les investisseurs actuels). Pour ce faire, nous devons notamment demander aux trois sociétés ayant participé au développement technique de la solution LPP (Allianz, Helvetia et Zurich) si elles sont intéressées par un nouveau groupement consistant en l'association des deux sociétés AXA et Swiss Life avec un ou deux représentant(s) des caisses de pension afin d'examiner les possibilités techniques et financières existantes en vue de réactiver et de maintenir le domaine (LPP).

## Section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale

La section s'est réunie à quatre reprises: le 27 avril 2017, le 22 août 2017, le 21 novembre 2017 et le 27 février 2018. Les séances étaient présidées par Fritz Meyer-Brauns (Oracle), avec l'appui de Ernst Stalder (directeur de Swissdec) et de Christoph Rothenbühler (responsable de la commission technique).

- Participation financière des concepteurs ERP  
Les membres de la section sont favorables à une participation financière des concepteurs ERP, une idée contestée en 2014 sur la base d'arguments encore valables aujourd'hui.

La direction de Swissdec a proposé plusieurs modèles de participation et la section a voté pour le second (contrat d'une durée d'au moins quatre ans, coûts annuels de 3000 CHF, lancement en 2018). Le comité a fixé les coûts annuels à 4000 CHF.

Les concepteurs ERP ont demandé à ce qu'en contrepartie, une personne les représente au sein du comité et dispose d'une voix consultative.

- OFS – ESS: modifications relatives aux destinataires  
L'OFS a suivi la recommandation des concepteurs ERP et n'a rejeté aucune déclaration sur la base des plausibilités étendues en 2017. Il a toutefois été nécessaire de poser des questions complémentaires aux entreprises afin qu'il puisse traiter les déclarations reçues. Celles-ci doivent à l'avenir être évitées, car elles entraînent des frais supplémentaires conséquents pour les concepteurs ERP et l'OFS.

L'OFS a mis à disposition les règles de vérification fin 2017. Les concepteurs ERP doivent les examiner et donner un feed-back. Ils ont exposé les raisons du délai nécessaire en amont pour pouvoir garantir une mise en œuvre correcte au sein des entreprises. Les concepteurs ERP recommandent en outre la réalisation des plausibilités dans ViewGen.

- Version 5.0  
A l'issue d'une enquête systématique et pondérée auprès des onze membres, les concepteurs ERP ont défini les axes prioritaires suivants pour la version 5.0:
  - Profil électronique
  - Extensions de ViewGen
  - Intégration d'autres statistiques de l'OFS à la norme ELM
  - Clarification du versement de salaires pour les années précédentes
- Salaires AVS négatifs (et versements de salaires pour les années précédentes en général)  
Des représentants des concepteurs ERP ont participé au groupe de travail organisé le 6 décembre 2017 et le 28 février 2018 à Berne par Stefan Hodel (section AVS). Les résultats et d'autres propositions ont été discutés lors des séances suivantes de la section. La section exige que l'on parvienne à une solution harmonisée. Les différences qui règnent actuellement entre les directives Swissdec et les exigences de l'OFAS créent un climat d'incertitude.
- Projet KLEE  
Les directives ont été finalisées. Les concepteurs ERP adaptent le calendrier en fonction des objectifs de mise en œuvre.

### Section Fiduciaires

La section s'est réunie à deux reprises: le 25 avril 2017 et le 19 septembre 2017. Ces séances étaient présidées par Michael Markworth, avec l'appui de Ernst Stalder (directeur de Swissdec).

- Fondation en 2017  
La création de la section et la définition de ses objectifs et missions ont eu lieu au premier trimestre 2017. Ont participé à sa première séance des représentants des sociétés fiduciaires suivantes:
  - BDO SA
  - CORE Treuhand Cotting AG
  - Jean Frei Revisions- und Treuhand AG

- Bättig Treuhand AG
- KPMG SA
- Fundus Treuhand AG
- RSM Switzerland SA
- PricewaterhouseCoopers AG

Les sociétés suivantes ont rejoint la section lors de la 2<sup>e</sup> séance:

- Schönenberger AG
- Comptag fiduciaire SA
- Reiko GmbH
- Lohn Services GmbH

Informations d'ordre général émanant de la section Fiduciaires

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- Les dépenses initiales sont encore très élevées. Toutefois, dès que l'installation est terminée, tout fonctionne de manière très satisfaisante.
- Concernant l'interface graphique, l'idéal serait de mettre en place des processus de libération harmonisés auprès des destinataires.
- Les feed-back des destinataires de données et les messages d'erreur dans les logiciels de comptabilité salariale ne sont pas toujours parlants.
- La communication de modifications par les concepteurs de logiciels et les destinataires de données peut encore être améliorée.
- Les concepteurs ERP et les destinataires n'étaient pas encore tous au même niveau concernant ELM.
- Assurances  
Tous les destinataires de données (assurances) ne fournissent pas des profils d'assurance ELM standard, ce qui complique souvent beaucoup la configuration et génère des dépenses supplémentaires. Les courtiers d'assurance ne soutiennent pas suffisamment le processus ELM.
- OFS – ESS  
Dans le cadre de l'ESS, des analyses seront à l'avenir réalisées dans les systèmes ERP afin que l'OFS ne soit plus obligé de poser de nombreuses questions complémentaires.
- Impôt à la source – Collaboration  
La collaboration avec les cantons concernant l'impôt à la source est inégale selon les cantons.

- Allocations pour enfant – Déclaration de salaires AVS négatifs  
La déclaration des allocations pour enfant représenterait une importante plus-value si celles-ci pouvaient être traitées via ELM.

### Section Entreprises

La section s'est réunie à deux reprises: le 15 février 2017 et le 8 septembre 2017. Ces séances étaient présidées par Michael Markworth, avec l'appui de Ernst Stalder (directeur de Swissdec).

- Fondation en 2017  
La création de la section et la définition de ses objectifs et missions ont eu lieu au premier trimestre 2017. Ont participé à sa première séance des représentants des entités suivantes:
  - Département financier de Bâle-Ville
  - Credit-Suisse
  - EPF Zurich
  - SRG SSR
  - Blaser Metallbau AG
  - Swisscom SA
  - Ville de Winterthur
  - FRANKE

Les sociétés suivantes ont rejoint la section lors de la 2<sup>e</sup> séance:

- Bigler Maler und Gipser AG
- Fédération des coopératives Migros
- Granella Services AG

Informations d'ordre général émanant de la section Entreprises

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- Communication et support
  - Le support des destinataires manque souvent de clarté. Ceux-ci ont plusieurs interlocuteurs (concepteurs ERP, destinataires de données et Swissdec).
  - Il convient d'améliorer la communication avec les destinataires dans le cadre de modifications et de dérangements.

- Convivialité des logiciels de comptabilité salariale
  - Informations insuffisantes concernant le processus de libération
  - Informations insuffisantes concernant les feed-back, p. ex. office de l'impôt à la source du canton de Vaud (le processus doit être connu des utilisateurs.)
- Profils d'assurance ELM
  - L'acquisition du profil d'assurance est souvent compliquée.
  - On ne sait pas quelles sont les données importantes pour la saisie dans le système de l'utilisateur.
- Feed-back relatif aux systèmes
  - Les feed-back des destinataires de données et du répartiteur ne sont pas toujours suffisamment parlants pour les utilisateurs. Il est donc parfois difficile d'identifier l'origine du problème.
- Traitement de fin d'année: AVS/CAF, LAA, IJM, certificat de salaire
  - Une fois les difficultés de démarrage résolues et les données correctement traitées, ELM simplifie sensiblement les processus et fait gagner beaucoup de temps.
- Impôt à la source – Collaboration
  - La transmission mensuelle des résultats des décomptes réduit le nombre de facturations ultérieures.
  - Grâce aux réponses plus rapides des communes concernant les tarifs, le nombre de corrections diminue, de même que le temps consacré à la correspondance.
  - Le décompte trimestriel intercantonal, complexe et réalisé sur papier, a été supprimé.
  - Une fois les difficultés de démarrage résolues et les données correctement traitées, ELM simplifie sensiblement les processus.
- OFS – ESS  
Le processus de l'ESS doit être intégralement mis en œuvre afin que les charges supplémentaires actuelles liées aux corrections nécessaires après la phase de déclaration disparaissent.

## Présentation des comptes

### Comptes de l'Association du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

Les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés et présentent un bénéfice de 10 883.91 CHF.

Le comité a décidé que le budget 2017 devait être équilibré. Le succès de la version 4.0 et l'intégration simultanée du décompte d'IS ont continué de donner lieu à une hausse des demandes de certification, de conseil et de support. En 2017, 17 nouvelles certifications Swissdec ont été effectuées, conformément au cadre budgétaire. Il en va de même de la mise à jour du répartiteur dans son environnement d'essai, ainsi que de la gestion des mises en production et du renouvellement du label de protection des données OCPD.

Le montant affecté aux prestations de conseil et de certification selon la norme suisse en matière de salaire (ELM) s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires (481 575.43 CHF, soit -4 %).

La maintenance et le support de la norme ELM ont dépassé le budget alloué (697 891.26 CHF, +22 %), de même que les frais d'exploitation et administratifs (147 360.09 CHF, +12 %). L'exploitation du répartiteur a également coûté légèrement plus cher que prévu (694 424.63 CHF, +6 %). Le montant élevé des frais d'exploitation et administratifs s'explique par le fait que le comité a confié au centre opérationnel la réalisation de tâches supplémentaires (par ex. élaboration du business plan, préparations pour la définition de la stratégie).

### Budget 2018 et prévisions 2018

En 2018, les cotisations des membres et la contribution de l'OFS aux prestations s'élèvent à 440 000 CHF (TVA de 7,7 % comprise)

Le budget 2018 n'intègre pas encore les nouveaux frais incombant aux concepteurs de logiciels. Ceux-ci seront pris en compte dans les prévisions 2018. En raison de la nouvelle convention payante, les coûts liés à l'assistance technique des concepteurs de logiciels devraient être plus élevés.

Les prévisions 2018 intègrent les frais de développement estimés pour la version 5.0, qui seront financés séparément par les membres mandants de l'Association.

### Budget 2019

Les cotisations des membres et la contribution de l'OFS aux prestations demeurent inchangées (440 000 CHF, TVA comprise).

Le budget 2019 intègre les frais de développement estimés pour la version 5.0, qui seront financés séparément par les mandants membres de l'Association.

# Compte de résultats au 31.12.2017

en CHF

	Annexe	2017	2016
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres		1 629 629.96	1 629 629.96
Contributions aux prestations		0.00	27 777.78
Contributions aux prestations OFS		407 407.41	407 407.41
Contributions au développement CSI		158 650.00	160 775.00
Contribution au développement Campagne 16+		0.00	187 037.04
Div. contributions au développement		4629.63	0.00
Licences/partenaires		1000.00	0.00
Contribution aux frais d'exploitation Suva	3.2	0.00	1 689 315.97
Intérêts bancaires		0.00	2.21
<b>Total des produits</b>		<b>2 201 317.00</b>	<b>4 101 945.37</b>
<b>Charges</b>			
Conseil et certification		481 575.43	857 078.63
Déclaration ELM		697 891.26	995 699.28
Transmission ELM/répartiteur		694 424.63	793 636.20
Logib		11 000.00	0.00
CSI: développement		158 181.68	117 150.00
Développement Campagne 16+		0.00	455 742.37
Frais d'exploitation et frais administratifs		147 360.09	202 551.16
Amortissements de valeurs immatérielles		0.00	592 575.14
<b>Total des charges</b>		<b>2 190 433.09</b>	<b>4 014 432.78</b>
<b>+ bénéfice de l'exercice</b>		<b>10 883.91</b>	<b>87 512.59</b>

## Bilan au 31.12.2017

en CHF

	Annexe	2017 après comptabilisation du bénéfice	2016 après comptabilisation du bénéfice
<b>Actifs</b>			
Liquidités		333 522.05	473 216.01
Créances résultant des livraisons et prestations		179 211.45	404 571.30
Autres créances à court terme		29 295.8	0.00
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>542 029.30</b>	<b>877 787.31</b>
Valeurs immatérielles	2	3.00	3.00
<b>Total des valeurs immobilisées</b>		<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>542 032.30</b>	<b>877 790.31</b>
<b>Passifs</b>			
Engagements résultant des livraisons et prestations		334 352.89	435 541.28
Autres engagements à court terme		0.00	23 996.48
Comptes de régularisation passifs		196 700.36	418 157.41
<b>Total des fonds étrangers à court terme</b>		<b>531 053.25</b>	<b>877 695.17</b>
Fortune de l'Association		10 979.05	95.14
<b>Total des fonds propres</b>		<b>10 979.05</b>	<b>95.14</b>
<b>Total du passif</b>		<b>542 032.30</b>	<b>877 790.31</b>

## Annexe

### 1. Principes

#### 1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

### 2. Valeurs immatérielles

Valeurs immatérielles	en CHF	en CHF
	Valeur comptable 2017	Valeur comptable 2016
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>

### 3. Autres informations

#### 3.1 Postes à plein temps

L'Association n'emploie aucun collaborateur.

#### 3.2 Contribution de la Suva aux frais d'exploitation

En faisant doubler le nombre de demandes de certification, de conseil et de support au cours des années 2015 et 2016, le succès de la version 4.0 et l'intégration simultanée du décompte d'IS ont généré un surcoût imprévu, plaçant l'Association dans une situation financière difficile. Grâce à la contribution de la Suva aux frais d'exploitation en 2016, l'Association a pu maintenir son élan dans la durée, y compris sur le plan financier.

#### 3.3 Obligations conditionnelles

L'Association élabore actuellement la norme KLEE. Conformément aux conventions contractuelles, la Suva préfinance les prestations et/ou les coûts correspondants, qui seront toutefois répartis proportionnellement entre les assureurs participant au projet à l'issue de celui-ci. Pour l'Association, le projet ne génère aucun coût supplémentaire (à l'heure actuelle: dépense d'environ 3,8 millions de francs (année précédente: 3,1 millions de francs).

Selon le contrat, l'Association pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires en cas de problèmes empêchant une utilisation conforme des résultats du projet lors de l'entrée en vigueur de la norme KLEE. La responsabilité lui incombe d'éliminer ces problèmes éventuels. Actuellement, aucun indice ne laisse présager une telle situation, car la version 1.0 des directives relatives à la norme KLEE a été validée le 23 octobre 2017 par le comité de pilotage du projet.

## Budget et prévisions 2018

en CHF

	Clôture 2017 net	Budget 2018 net	Prévisions 2018 net
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	162 9629.96	1 634 169.00	1 634 169.00
Contributions aux prestations	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement eAVS/AI	0.00	30 000.00	30 000.00
Contributions au développement CSI	158 650.00	190 000.00	490 000.00
Contributions au développement OFS	0.00	30 000.00	0.00
Contributions au développement Suva	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement ASA	0.00	130 000.00	300 000.00
Contributions aux prestations OFS	407 407.41	408 542.25	408 542.25
Contributions au développement ASA prestation	0.00	0.00	0.00
Div. contributions au développement	4 629.63	0.00	32 497.68
Recettes de licences/partenaires	1 000.00	0.00	0.00
Concepteurs de logiciels	0.00	0.00	300 000.00
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>2 201 317.00</b>	<b>2 422 711.25</b>	<b>3 195 208.93</b>
<b>Charges</b>			
Conseil et certification *	481 575.43	500 000.00	550 000.00
Déclaration ELM *	697 891.26	570 000.00	750 000.00
Transmission ELM/répartiteur *	694 424.63	653 433.00	690 000.00
Div. charges de développement *	0.00	0.00	0.00
eAVS/AI: développement **	0.00	30 000.00	30 000.00
CSI: développement/maintenance **	158 181.68	190 000.00	490 000.00
OFS: développement **	0.00	30 000.00	0.00
ASA: développement LAA/LAAC/IJM **	0.00	30 000.00	100 000.00
ASA: développement LPP **	0.00	100 000.00	200 000.00
ASA /Suva: développement prestations **	0.00	0.00	0.00
Logib: développement **	11 000.00	0.00	0.00
Frais d'exploitation et frais administratifs *	147 360.09	131 000.00	300 000.00
<b>Total des charges</b>	<b>2 190 433.09</b>	<b>2 234 433.00</b>	<b>3 110 000.00</b>
<b>Résultat (+ bénéfice)</b>	<b>10 883.91</b>	<b>188 278.25</b>	<b>85 208.93</b>
<b>Produits par membre ou partenaire (hors TVA)</b>			
<b>* Cotisations des membres</b>			
eAVS/AI	407 407.41	408 542.25	408 542.25
CSI	407 407.41	408 542.25	408 542.25
OFS	407 407.41	408 542.25	408 542.25
ASA	407 407.41	408 542.25	408 542.25
Suva	407 407.41	408 542.25	408 542.25
<b>** Contributions aux prestations</b>			
Projet eAVS/AI (estimation)	0.00	30 000.00	30 000.00
Projet CSI (estimation)	158 650.00	190 000.00	490 000.00
Projet OFS (estimation)	0.00	30 000.00	0.00
Projet ASA (estimation)	0.00	130 000.00	300 000.00
Projet Suva (estimation)	0.00	0.00	0.00
Concepteurs de logiciels	0.00	0.00	300 000.00
SECO/E-Government /BFEG	5 629.63	0.00	32 497.68
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>2 201 317.00</b>	<b>2 422 711.25</b>	<b>3 195 208.93</b>
Approuvé lors de l'assemblée de l'Association		26.4.2017	

# Budget 2019 de l'Association Swissdec

en CHF

	Clôture 2017 net	Budget 2018 net	Prévisions 2018 net	Budget 2019 net
<b>Produits</b>				
Cotisations des membres	1 629 629.96	1 634 169.00	1 634 169.00	1 634 169.00
Contributions aux prestations	0.00	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement eAVS/AI	0.00	30 000.00	30 000.00	75 000.00
Contributions au développement CSI	158 650.00	190 000.00	490 000.00	190 000.00
Contributions au développement OFS	0.00	30 000.00	0.00	0.00
Contributions au développement Suva	0.00	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement ASA	0.00	130 000.00	300 000.00	60 000.00
Contributions aux prestations OFS	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
Contributions au développement ASA prestation	0.00	0.00	0.00	0.00
Div. contributions au développement	4 629.63	0.00	32 497.68	0.00
Recettes de licences/partenaires	1 000.00	0.00	0.00	0.00
Concepteurs de logiciels	0.00	0.00	300 000.00	300 000.00
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>2 201 317.00</b>	<b>2 422 711.25</b>	<b>3 195 208.93</b>	<b>2 667 711.25</b>
<b>Charges</b>				
Conseil et certification *	481 575.43	500 000.00	550 000.00	600 000.00
Déclaration ELM *	697 891.26	570 000.00	750 000.00	720 000.00
Transmission ELM/répartiteur *	694 424.63	653 433.00	690 000.00	690 000.00
Div. charges de développement *	0.00	0.00	0.00	0.00
eAVS/AI: développement **	0.00	30 000.00	30 000.00	75 000.00
CSI: développement **	158 181.68	190 000.00	490 000.00	190 000.00
OFS: développement **	0.00	30 000.00	0.00	0.00
ASA: développement LAA/LAAC/IJM	0.00	30 000.00	100 000.00	30 000.00
ASA: développement LPP	0.00	100 000.00	200 000.00	30 000.00
ASA/Suva: développement prestations	0.00	0.00	0.00	0.00
Logib: développement	11 000.00	0.00	0.00	0.00
Frais d'exploitation et frais administratifs	147 360.09	131 000.00	300 000.00	250 000.00
<b>Total des charges</b>	<b>2 190 433.09</b>	<b>2 234 433.00</b>	<b>3 110 000.00</b>	<b>2 585 000.00</b>
<b>Résultat (-perte/+bénéfice)</b>	<b>10 883.91</b>	<b>188 278.25</b>	<b>85 208.93</b>	<b>82 711.25</b>
<b>Produits par membre ou partenaire (hors TVA)</b>				
<b>Cotisations des membres</b>				
eAVS/AI	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
CSI	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
OFS	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
ASA	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
Suva	407 407.41	408 542.25	408 542.25	408 542.25
<b>Contributions aux prestations</b>				
Projet eAVS/AI (estimation)	0.00	30 000.00	30 000.00	75 000.00
Projet CSI (estimation)	158 650.00	190 000.00	490 000.00	190 000.00
Projet OFS (estimation)	0.00	30 000.00	0.00	0.00
Projet ASA (estimation)	0.00	130 000.00	300 000.00	60 000.00
Projet Suva (estimation)	0.00	0.00	0.00	0.00
Concepteurs de logiciels	0.00	0.00	300 000.00	300 000.00
SECO/E-Government/BFEG	5 629.63	0.00	32 497.68	0.00
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>2 201 317.00</b>	<b>2 422 711.25</b>	<b>3 195 208.93</b>	<b>2 667 711.25</b>
Approuvé lors de l'assemblée de l'Association		26.4.2017		25.4.2018

## Rapport de l'organe de révision



**KPMG SA**  
**Audit Suisse centrale**  
Pilatusstrasse 41  
CH-6003 Lucerne

Téléphone +41 58 249 38 38  
Téléfax +41 58 249 38 88  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'association de

### **Verein swissdec, Lucerne**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 21 à 23, de Verein swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2017.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Markus Forrer  
*Expert-réviseur agréé*

Mario Beckmann

Lucerne, 15 mars 2018

## Protection des données

### «Une solution numérique sûre profite aussi bien aux entreprises qu'aux assureurs et aux autorités.»

Felix Weber,  
président de l'Association Swissdec

#### Remarques préliminaires

Du point de vue de la protection des données, la période considérée, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, s'est avérée calme pour l'Association. Il ne s'est produit aucun incident entraînant un risque important pour l'Association Swissdec ou les personnes concernées. Les membres de l'Association ont continué de prendre régulièrement l'initiative de s'adresser au centre opérationnel et à la préposée à la protection des données afin de vérifier la conformité de projets sur le plan de la protection des données, ce qui est très positif pour le système de gestion de la protection des données. Une réponse a pu être apportée à l'ensemble des questions formulées. En 2018, il sera en outre nécessaire d'adapter les processus existants en raison de la révision de certaines lois pertinentes pour l'Association. Les changements correspondants ont été communiqués aux membres de l'Association dans le cadre de formations qui ont eu lieu conformément au calendrier.

#### Conformité juridique

Aucune procédure judiciaire ou administrative n'est en cours dans le domaine du système de gestion de la protection des données et aucune demande de renseignements n'a été enregistrée en vertu de l'art. 8 LPD. Plusieurs demandes formulées par des membres et des expéditeurs de données ont pu être traitées.

#### Formations

Les membres de l'Association et leurs représentants ont été formés sur le thème de la protection des données lors des manifestations suivantes:

- Séance de la commission technique du 21 mars 2017
- Séance de la commission spécialisée du 6 septembre 2017
- Séance de la commission technique du 17 octobre 2017

Les points suivants ont notamment été abordés:

- Règlement général sur la protection des données (RGPD) et son applicabilité à l'Association Swissdec
- Révision de la loi fédérale sur la protection des données (LPD; avant-projet du 21 décembre 2016 et projet du 15 septembre 2017) et ses répercussions pour l'Association Swissdec
- Entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur la signature électronique (SCSE) et ses répercussions pour l'Association Swissdec
- Révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)
- Participation des concepteurs ERP aux coûts de certification

- Information sur l'état d'avancement des objectifs 2017
- Planification des objectifs 2018
- Information sur le résultat de l'audit de maintien 2017 (SQS)

#### Demandes de membres et de tiers

Différents membres et tiers ont adressé des demandes au centre opérationnel, auxquelles ce dernier a répondu avec l'aide de la préposée à la protection des données. Celle-ci a participé à la séance du comité du 19 décembre 2017 et a répondu aux questions juridiques liées au développement de la stratégie posées par certains membres de l'Association.

#### Sécurité de l'information

- En novembre 2017, l'entreprise SEC Consult a procédé à un contrôle de sécurité du répartiteur. Il s'agissait de soumettre ce dernier à un test de pénétration manuel et de réaliser un «Source Code Review» partiel.
- Au moment de la rédaction du présent rapport, les résultats officiels n'étaient pas encore connus. Ils sont attendus pour mi-janvier 2018.
- Des séances mensuelles ont été organisées avec Swisscom, au cours desquelles les problèmes en suspens et l'état de la sécurité de l'information relative au répartiteur ont été discutés.
- Aucun incident important lié à la sécurité de l'information ne s'est produit au cours de l'année 2017.

#### Audit de maintien OCPD:2014/GoodPriv@cy®

L'audit annuel de maintien SQS a eu lieu le 29 juin 2017. SQS n'a constaté aucun écart majeur («major non-conformities»), mais a identifié deux écarts mineurs («minor non-conformities»). Ceux-ci devront être éliminés d'ici à l'audit de 2018.

#### Audit interne

- En novembre 2017, l'entreprise SEC Consult a procédé à un contrôle de sécurité du répartiteur (voir «Sécurité de l'information»).
- Initialement prévu en 2017, l'audit interne de la mise en œuvre du système de gestion de la protection des données de l'Association n'a pu être réalisé avant 2018, principalement car il n'a pas été mené par l'administration fiscale du Tessin, contrairement aux prévisions. Une nouvelle date a dû être fixée. L'audit a été effectué par Allianz Suisse.

## Objectifs de protection des données

Etat d'avancement des objectifs 2017 (délai: 31 mars 2018)  
Les objectifs 2017 suivants ont été abordés lors de la séance de la commission technique:

- Adaptation de la norme suisse en matière de salaire (ELM) concernant les données communes  
Les réponses des membres de l'Association n'ayant pas encore toutes été reçues, il n'a pour l'instant pas été possible de procéder aux adaptations nécessaires.
- Introduction de l'authentification d'entreprises Swissdec  
Une fois le processus finalisé, il conviendra d'obtenir les certificats et d'introduire le processus.
- Actualisation du contrat avec itServe AG  
Un projet de contrat-cadre a été discuté avec itServe AG et approuvé par le comité moyennant quelques modifications mineures. Les contrats individuels doivent ensuite être élaborés.
- Actualisation du contrat avec la Suva concernant la gestion  
Le contrat conclu avec la Suva concernant la gestion du centre opérationnel ne contient pas de clause en matière de protection des données.
- Contrôle de la conformité des contrats en matière de sécurité de l'information  
Les contrats de l'Association Swissdec avec des partenaires externes doivent faire l'objet d'une vérification concernant le respect des directives en matière de sécurité de l'information.

Au moment de la rédaction du présent rapport, on estime que les objectifs 2017 pourront être atteints d'ici à mars 2018.

Lors de sa séance du 19 décembre 2017, le comité de l'Association a approuvé les objectifs de protection des données suivants pour le nouvel exercice 2018:

- Réalisation d'un audit interne
- Etablissement d'une liste des activités de traitement conformément à l'art. 11 P-LPD
- Introduction d'un processus permettant d'analyser l'impact de la protection des données, conformément à l'art. 20 P-LPD
- Introduction d'un processus visant à garantir le respect des principes de «privacy by design» et de «privacy by default»
- Mise à jour du manuel relatif au système de gestion de protection des données

- Résolution des points faibles identifiés lors du contrôle de sécurité réalisé par SEC Consult
- Libération officielle pour la phase productive des mises en production dans le cadre du développement d'applications par le responsable de Swissdec

Le comité a par ailleurs jugé efficace le système de gestion de la protection des données lors de sa séance. Aucune adaptation n'est nécessaire.

«La transmission électronique des données via Swisdec constitue un instrument efficace pour alléger la charge administrative des entreprises.»

Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch,  
secrétaire d'Etat et directrice du SECO,  
membre du comité de pilotage d'E-Government Suisse

## Conseil et certification 2017

Les charges liées aux conseils et aux certifications se rapportent aux concepteurs de logiciels.

### Certification 2017

Nombre de certifications et de recertifications effectuées	17
<b>Total des comptabilités salariales certifiées Swissdec</b>	<b>234</b>

### Conseil 2017

Nombre de concepteurs de logiciels avec lesquels des affaires ont été conclues de 2007 à 2017	234
Conception, développement et coordination de la certification	22

### Certification des raccordements au répartiteur en 2017

Nombre d'institutions ayant fait l'objet d'une certification (+10)	195
Total des institutions raccordées: Suva, 13 assurances, 26 admin. fiscales cantonales, 74 caisses de compensation, 69 caisses de compensation pour allocations familiales, OFS	
Nombre total de destinataires finaux adressables (tous domaines)	234
LAA (+3)	16
LAAC (+2)	14
IJM (+2)	14
LPP	1
Certificat de salaire	9
IS	26
Statistique (relevé structurel de l'OFS)	1
AVS (+4 caisses de compensation)	78
CAF (+ 6 caisses de compensation pour allocations familiales)	75

### Ressources en personnel et charges 2017

Nombre de personnes impliquées (8 de la Suva + 5 d'itServe AG)	Total: 13 (hors partenaires)
Nb d'heures rapportées pour les conseils et les certifications	2781

## Aperçu des missions de conseil et de certification

Missions de conseil et de certification	Spéc.	Techn.	Total
Heures fournies en 2016	1911	1586	3497
Heures fournies en 2017	1946	835	2781

Certifications	Total	Jusqu'en 2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de comptabilités salariales certifiées Swissdec	116	104	6	2	2	2
Nombre de comptabilités salariales recertifiées Swissdec	113	39	26	28	15	3
Total certifications	229	143	32	30	17	5
Total conseils (procédures en cours, date convenue)	22					22

### Certificat

Vers. 2.1	16
Vers. 2.2	61
Vers. 3.0	53
Vers. 4.0	101
Certificats arrivant à échéance	22

## Norme suisse en matière de salaire (ELM) 2017

### «Beaucoup parlent de progrès et d'allègement, Swissdec a la solution.»

Roger Schönenberger,  
BGT Schönenberger Grolimund AG

#### Maintenance

- Organiser le service spécialisé; préparer et organiser les séances des sections et l'échange d'expériences; mener les activités de planification et de coordination;
- Révisions internes
- Développer les directives et les processus de test; éditer les nouvelles directives 4.0 au 31 mars 2017
- Entretenir l'infrastructure; nouveaux raccordements; mettre en correspondance les versions 2.2 et 3.0 avec la version 4.0 et inversement; acquérir et adapter des outils; développer et entretenir les applications de référence; développer et entretenir l'outil ViewGen
- Publier des documentations, brochures, dépliants, vidéos, showcases et présentations en 3 langues
- Perfectionner le showcase du transmetteur générique à des fins de formation et de démonstration
- Perfectionner l'application pour la comparaison automatique des données XML
- Elaborer un nouveau concept à 3 niveaux (stable, next et patch pour chaque version) visant une extension élargie dans le domaine des systèmes de référence. Accroissement des exigences dans le domaine de la sécurité: effectuer une mise à jour importante au moins une fois par an.
- Env. 34 serveurs sont exploités et entretenus pour la maintenance et le support requis pour 70 services (150 sous-systèmes).

#### Support et communication

- Possibilités de contact en vue d'une assistance: swissdec.ch, wikis, OTRS, e-mail et téléphone
- Cas de support avec ticket OTRS: 500 avec env. 1900 e-mails de réponse. L'assistance concernant les destinataires et le répartiteur est moins importante que celle fournie en relation avec le transmetteur car une grande partie de l'assistance aux destinataires se déroule en dehors d'OTRS (organisation projet, complexité, contacts directs, etc.).
- Augmentation de l'assistance productive: support continu durant l'année pour l'IS

- Augmentation des demandes productives adressées au support: «Ma transmission a-t-elle fonctionné?»
- Mise à jour et modernisation des plateformes wikis
- Développement de la documentation pour le Tessin (problèmes linguistiques, souvent aucun conseil technique personnalisé)
- Extension d'OTRS pour une meilleure collaboration des experts dans le domaine du support
- Utilisation croissante de Teamviewer, Skype, Hangout, etc. pour les conseils en aval et les certifications partielles sans frais de déplacement

#### Contacts

Les requêtes téléphoniques ont diminué: env. 300 appels de concepteurs ERP et de destinataires (institutions) au cours de l'exercice précédent.

#### Marketing

- Publications et lettres électroniques pour la plateforme de WEKA Business Media AG, élaboration de divers documents et dossiers pour des événements marketing et des présentations, rédaction d'articles pour des revues spécialisées et pour la presse associative, rédaction de messages pour des vidéos
- Mise à jour du dossier Swissdec pour l'IS avec WEKA
- Organisation du Forum Swissdec avec l'ambassadeur Eric Jakob, chef de la direction de la promotion économique du SECO, invité d'honneur et représentant du comité consultatif, ainsi qu'avec les concepteurs ERP et les destinataires de données, le 31 mai 2017 au Stade de Suisse à Berne.
- Poursuite de la Campagne Swissdec 2016+
- Action de suivi et Forum Swissdec 2017 au Stade de Suisse à Berne (31 mai 2017) et Personal Swiss 2017 à Zurich (4 et 5 avril 2017) et Genève (4 et 5 octobre 2017)
- Entretien des contacts avec les fiduciaires
- Création des sections Entreprises et Fiduciaires

#### Ressources en personnel et charges 2017

Nb de personnes impliquées: 11 de la Suva, 7 d'itServe AG,  
2 de WEKA et 3 d'IT&Law

Total: 23 (hors partenaires)

#### Nb d'heures rapportées pour ELM

3648

Missions d'entretien standard	Spéc.	Techn.	Total
Heures fournies en 2016	1892	1914	3806
Heures fournies en 2017	2354	1294	3648

## Répartiteur

### Résultats d'exploitation 2017/2018 (état au 31 mars 2018)

Total des transmissions via le répartiteur:

- 400 000 déclarations de salaires transmises pour 13 000 000 personnes (320 000 déclarations productives concernant 9 200 000 personnes l'année précédente)

Déclarations d'impôt à la source en 2017:

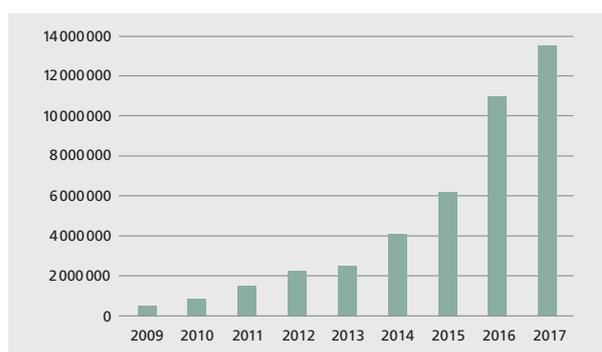
- 30 000 décl. mensuelles concernant 400 000 personnes

Travaux de maintenance et développements divers:

- La version V2017.05 du répartiteur est entrée en phase productive le 9 septembre 2017, la version V2017.11 le 29 novembre 2017 et la version V2017.11.1 le 12 décembre 2017. La prochaine mise en production est prévue pour mai 2018.
- Mise à jour et test de la version V2017.05 du répartiteur afin de s'adapter aux dernières exigences de sécurité. Divers environnements de développement ont été mis à jour et l'application a été entièrement transférée vers Java 8.
- Mise sur pied et exploitation de systèmes supplémentaires liés au répartiteur (état d'avancement: «stable» pour la production actuelle, «testing» pour la nouvelle version et «patch» pour les correctifs)
- Concernant l'impôt à la source, des règles de plausibilité complémentaires ont été développées et mises en production afin d'améliorer la qualité des données et l'automatisation dans les administrations fiscales et les systèmes de comptabilité salariale.
- Concernant les certificats de salaire des travailleurs domiciliés à l'étranger, un mécanisme spécial a été développé afin qu'ils puissent être distribués via le transmetteur.
- Divers supports de production pour les expéditeurs (comptabilités salariales) et les destinataires de données (assurances et autorités raccordées)
- Réceptions et raccordements de destinataires parmi les assurances et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements)

- Systèmes productifs disponibles et en bon état de marche
- SEC CONSULT (Suisse) SA a procédé à un audit de sécurité (test de piratage web et révision partielle du code source) en novembre 2017. D'après le rapport établi le 3 novembre 2017, aucun problème «grave» n'a été détecté. Cependant, il a une nouvelle fois été signalé que l'authentification actuelle des entreprises devait être améliorée. Afin de remédier à ce problème, le projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a été lancé.

**Nb de personnes concernées par les déclarations transmises entre 2009 et 2017**



#### Ressources en personnel et charges 2017

Nb de personnes impliquées: 2 de la Suva et 5 d'itServe AG

Tot.: 7 (hors partenaires)

Heures fournies en 2016

**1172**

**Heures fournies en 2017**

**1074**

## Marketing 2017 – 2019

### Activités mises en œuvre et activités prévues

Les publications suivantes ont été réalisées:

- Publications et informations destinées aux concepteurs ERP et aux revues spécialisées
- Mise à jour et publication de la liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec

#### Rétrospective sur le Forum Swissdec 2017

Placé sous la devise «The Next Ten Years», le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires de données salariales s'est déroulé le 31 mai 2017 au Stade de Suisse à Berne. Quelque 220 représentants des concepteurs ERP et des destinataires de données salariales y ont pris part. Cet événement nous a donné l'occasion de nous projeter dans la décennie à venir. L'exposé d'Eric Jakob, ambassadeur et chef de la Direction de la promotion économique du SECO, a permis d'apporter des réponses à la question suivante: quels sont les changements qui nous attendent en matière de cyberadministration? Il a souligné la nécessité d'élargir le système modulaire mis au point par Swissdec. Il existe d'innombrables domaines (bilans, déclarations d'impôts, TVA, accidents, maladies ou droit à la taxe d'exemption de l'obligation de servir, etc.) dans lesquels il est possible, à l'avenir également, d'économiser du temps et de l'argent grâce à la mise en œuvre de solutions communes. Or, les systèmes ouverts ne fonctionnent que si tous les acteurs concernés unissent leurs forces et collaborent. Les ateliers organisés étaient axés sur la norme suisse en matière de salaire, qui est désormais bien établie. Nous souhaitons exploiter les idées soumises par les participants pour faire évoluer cette dernière en vue d'une version 5.0. Le futurologue Lars Thomsen a présenté les défis auxquels nous devons faire face au cours des dix prochaines années. Rien que le sous-titre de son exposé, «La fin de la stupidité», est passionnant. Il nous a montré que la numérisation changera notre avenir de manière plus radicale que l'ensemble des technologies développées au cours des deux derniers siècles.

Ernst Stalder, directeur de Swissdec, et Enrico Roncaglioni, responsable du service spécialisé Swissdec, ont abordé les défis actuels et futurs qui attendent Swissdec et les développements nécessaires. L'actuelle version 4.0 a été présentée, et les expériences réalisées ont fait l'objet de discussions. Anton Böhm, responsable technique Swissdec chez itServe AG, a présenté les exigences en matière de sécurité et de processus numériques.

Evaluation du Forum Swissdec:

Le Forum a été l'occasion de vivre une journée passionnante, avec des intervenants provenant d'entreprises

diverses et des administrations fiscales, qui ont fait part de leurs expériences en matière de transmission mensuelle de l'impôt à la source. Les interventions de l'ambassadeur Eric Jakob et de Lars Thomsen ont été très appréciées par le public. L'objectif des ateliers «AVS» et «Support» – tâter le terrain pour pouvoir aborder la mise en œuvre et la suite de la procédure – a été atteint.

#### Forum Swissdec 2018

Le «Forum Swissdec 2018» sera organisé le 16 mai 2018 et se tiendra de nouveau au Stade de Suisse à Berne, avec pour devise «Vers de nouvelles dimensions». Il s'adresse aux concepteurs ERP et aux destinataires de données salariales. En 2018, l'Association peut à nouveau dresser un bilan positif de l'année écoulée. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus et les appelons à continuer de porter les valeurs de Swissdec. La présentation de Monsieur Dirk Helbing, professor of Computational Social Science at the Department of Humanities, Social and Political Sciences and affiliate of Computer Science Department at ETH Zurich, nous donnera un aperçu des évolutions techniques de ces prochaines années.

D'après l'expérience du marché, les solutions technologiques présentant dix années de stabilité et laissant présager qu'elles continueront à générer un avantage client de cette importance ne sont pas si fréquentes. Sur quoi repose ce succès? Quels facteurs garantissent son maintien? Telles sont les questions que nous souhaitons développer et résoudre lors de ce Forum. Au cours des dix années à venir, divers processus et applications qui font aujourd'hui l'objet d'un traitement semi-automatique au sein de processus électroniques fermés seront en grande partie remplacés et disparaîtront, comme le prouve la norme suisse en matière de prestations KLEE.

Avec ses intervenants des sections Entreprises et Fiduciaires, qui feront part de leur expérience en ce qui concerne la version 4.0 de la norme ELM, le Forum sera des plus passionnants. L'après-midi sera consacré à deux ateliers sur «Le développement de la norme suisse en matière de salaire, version 5.0: impôt à la source et profil d'assurance» et sur «La norme suisse en matière de prestations (KLEE), version 1.0 et le projet Authentification d'entreprises Swissdec». Ceux-ci permettront aux participants d'obtenir des réponses concrètes d'experts appartenant au cercle des destinataires de données et de représentants de Swissdec, et de leur faire part de leurs attentes.

### Campagne de notoriété et de sensibilisation concernant la norme suisse en matière de salaire (ELM)

Poursuite de la campagne complexe de notoriété et de sensibilisation mise en œuvre par Swissdec avec le soutien de WEKA Business Media AG, Zurich.

#### Objectifs 2017

Nous entendions accroître la notoriété et le taux d'utilisation de la transmission de données salariales par le biais de la norme ELM grâce à la Campagne Swissdec 2016+. Le nouveau kit d'information Swissdec, des encarts publicitaires, des vidéos, le dossier Swissdec et les feuillets ont été diffusés dans les cercles intéressés afin de faire connaître la Campagne Swissdec 2016+. Des annonces ont été diffusées dans divers médias. Plusieurs mesures de marketing s'appuyant sur la Campagne Swissdec 2016+ ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'accroître la diffusion de la campagne. Durant l'exercice 2017/18, les transmissions ont augmenté de 20%. L'objectif 2017 de 100 000 transmissions a ainsi été atteint et nos efforts communs récompensés.

#### Mesures 2017

Mesures de marketing complémentaires (WEKA Business Media AG):

- Bannières publicitaires dans les rubriques consacrées au personnel et à la finance
- Dix affichages de lettres électroniques sur les portails de groupes cibles
- Intégration du dossier Swissdec au shop WEKA
- Intégration du dossier Swissdec à la page de destination des Business Dossiers WEKA
- Projection des films/vidéos Swissdec lors de tous les séminaires sur les salaires
- Feuillelet pour les participants à des séminaires et à des congrès
- Intégration du contenu du dossier Swissdec au produit WEKA «Salaire et revenu»

Salon professionnel Personal Swiss à Zurich (4 et 5.4.2017) et Genève (4 et 5.10. 2017)

- Petit stand sur le salon à l'occasion des dix ans de Swissdec
- Exposé avec présentation de conseils et d'astuces à propos d'ELM

#### Mesures 2018

Mesures de marketing complémentaires (WEKA Business Media AG):

- Projection supplémentaire des vidéos relatives à l'impôt à la source et à la Campagne Swissdec 2016+ durant les pauses lors de séminaires et de congrès dédiés au personnel, aux finances ou à la gestion/conduite
- Pour des raisons financières, aucune autre mesure de marketing ne peut être menée.

#### Activités de marketing des destinataires de données salariales

Le sondage sur les activités de marketing 2017 des destinataires de données salariales a abouti au résultat suivant:

- Centre opérationnel Swissdec: des feuillets Swissdec ont été créés pour tous les partenaires et mis à disposition pour impression et expédition.
- ASA: chaque société a informé ses membres trois fois par an.
- AVS: la majorité des caisses de compensation sont raccordées au répartiteur et en ont informé leurs membres.
- Initiative de la Suva pour 2018/2019: 130 000 clients ont été contactés et ont reçu un feuillelet Swissdec les informant d'une récompense de 100 CHF pour toute nouvelle transmission. Pour les grands clients, des conseils dispensés sur place et financés par la Suva ont été proposés, et de premiers tests de transmission réalisés avec les clients. L'offre de formation «Cours payroll» a été proposée aux moyennes entreprises. L'interaction entre la publicité et les mesures de marketing (p. ex. aucun envoi de formulaires, positionnement de solutions web) doit être renforcée en vue de la réalisation des objectifs communs. Un feuillelet présentant les fonctions d'ELM, une liste de contrôle destinée à l'initialisation et un calculateur d'avantages sont également disponibles. Ces outils doivent être utilisés lors du contrôle des employeurs et du suivi de la clientèle.
- A compter de la déclaration des salaires 2018, une liste des actions relatives à ELM sera mise sur pied et communiquée aux partenaires.

## «La solution Swissdec permet de réduire les charges administratives des entreprises.»

Christian Weber,  
responsable E-Government pour les PME (SECO)

### Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leurs clients des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir. Les entreprises n'auront à supporter aucun coût supplémentaire pour la transmission électronique via ELM.

L'activité des deux prochaines années dans le domaine du marketing et de la communication se concentrera sur la Campagne Swissdec 2016+ pour les PME. L'objectif est d'accroître la diffusion des programmes certifiés Swissdec et de promouvoir leur utilisation. A cet effet, Swissdec doit également pouvoir compter sur le comité de patronage, dirigé par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, ainsi que sur le comité consultatif et les destinataires de données, qui ont une influence positive et durable sur la diffusion et l'acceptation des transmissions Swissdec via ELM.

### Objectif commun d'ici à fin mars 2019

L'objectif de Swissdec est toujours d'acquérir, d'ici à mars 2019, quelque 150 000 nouveaux clients (15 millions de données personnelles transmises) pour la transmission des données salariales via la norme suisse en matière de salaire (ELM).

La campagne commune Swissdec 2016+ mise sur pied en collaboration avec l'ensemble des partenaires continuera d'être exploitée et diffusée.

## Campagne Swissdec 2016+

### Stratégie Swissdec

Les PME doivent utiliser des systèmes de comptabilité salariale (solutions cloud ou sur PC) et adopter une communication de machine à machine (M2M) pour leurs transmissions numériques.

### Objectifs

L'objectif est de sensibiliser les entreprises sur la thématique ainsi que sur l'utilisation de la transmission électronique de données ELM via une comptabilité salariale certifiée Swissdec. En raison de l'organisation à plusieurs niveaux de l'Association, nous traitons avec des partenaires les plus divers et complexes. Jusqu'à présent, chacun d'eux communiquait à sa manière, entraînant ainsi un manque d'uniformité, tant au niveau du contenu que du visuel.

- Nous créons une base commune pertinente pour tous et laissant place aux spécificités de chacun.

- Nous formulons des messages (principaux et annexes) clairs et adaptons leur poids dans la communication avec les différents partenaires.
- La mutualisation des partenaires qui en résulte assure une présence forte et un effet maximal de la communication: les partenaires doivent être impliqués et devenir ainsi des ambassadeurs de Swissdec.
- Il s'agit d'utiliser de façon optimale les canaux de communication existants de chaque partie prenante («tremplin»), tout en gardant l'accent sur la marque Swissdec.
- Outre une unité de contenu, nous cherchons à créer une unité visuelle qui garantira une reconnaissance maximale de la marque à travers l'ensemble des canaux de communication et des mesures.

### Mise en œuvre 2017/2018

Tirer profit de la période de déclaration des salaires pour mener des activités de marketing

- Une suite à l'article est parue dans les éditions du Journal des arts et métiers.
- Des mailings seront envoyés aux partenaires.

### Encart/annonce

La comptabilité ne devrait pas vous détourner de votre travail.



Grâce à une comptabilité salariale électronique certifiée Swissdec, vous pouvez à nouveau vous concentrer sur l'essentiel: votre travail. Grâce à Swissdec, vous réduisez vos tâches administratives au minimum. Vous aussi, transmettez vos données directement et en toute sécurité: [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch)

## Projets

## Aperçu de la phase productive

## Norme suisse en matière de salaire (ELM), aperçu de la phase productive

	2016		2017				2018		
	3 <sup>e</sup> tr.	4 <sup>e</sup> tr.	1 <sup>er</sup> tr.	2 <sup>e</sup> tr.	3 <sup>e</sup> tr.	4 <sup>e</sup> tr.	1 <sup>er</sup> tr.	2 <sup>e</sup> tr.	3 <sup>e</sup> tr.
<b>Comptabilité salariale</b>									
Certification version 4.0		47					101		
Certification produit intégrale							234		
Introduction sur le marché des comptabilités salariales version 4.0		Ph. prod.	47				101		
Transfert des données via le répartiteur (production)		135					130		
Développement de la version 5.0							Préparation		
<b>Reprise des données</b>									
Suva, OFS, 26/10 adm. fisc. cantonales, 12 assurances dont 1 assureur LPP, 74 CC AVS, 69 CCF		Ph. prod. 185/220							
Suva, OFS, 26/9 adm. fisc. cantonales, 14 assurances dont 1 assureur LPP, 78 CC AVS, 75 CCF		Préparation		M. en œuvre test			Ph. prod. 195/234		

Aujourd'hui

## Norme suisse en matière de prestations (KLEE)

La norme suisse en matière de prestations (KLEE) est aujourd'hui disponible dans la version finale 1.0. Elle permet un traitement entièrement numérique des cas de prestations concernant les domaines LAA, LAAC, IJM et l'assurance collective contre les accidents. Les données sont transmises des systèmes centraux des entreprises vers ceux des assureurs sous forme numérique, sans rupture de support et avec un double cryptage. Les expéditeurs comme les destinataires peuvent ainsi avoir recours à des processus exclusivement numériques, de l'annonce d'un accident à la comptabilisation des prestations d'IJ dans les systèmes source des entreprises en passant par la transmission électronique des données. Cela permet de simplifier et d'accélérer considérablement les processus, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité des données.

Après l'achèvement du projet pilote en décembre 2016, l'année 2017 a été consacrée à la mise en oeuvre des enseignements qui en ont découlé et à la publication des directives. La section Prestations a organisé cinq ateliers afin de discuter des propositions du team principal et de prendre des décisions à ce sujet. Les directives ont ensuite été validées par le comité de pilotage du projet le 23 octobre 2017. Comme nous l'avions annoncé dans le rapport annuel 2016, la version finale 1.0 en allemand des directives (schéma XML y compris) a été officiellement publiée le 9 novembre 2017, après quoi une séance d'information a été organisée le 28 novembre 2017 en présence d'une cinquantaine de personnes représentant 23 sociétés d'assurance.

Dans le cadre du projet KLEE, nous avons tiré profit des dix ans d'expérience de l'Association Swissdec qui, avec ELM, est déjà à l'origine d'une norme permettant la transmission de déclarations de salaires par voie électronique. Les processus mis en place, notamment la certification de logiciels et l'implication des différents acteurs par le biais des diverses sections, ont fait leurs preuves et garantissent à toutes les parties prenantes une valeur ajoutée significative.

Les enseignements tirés du projet pilote ont entraîné d'importants changements conceptuels dans deux domaines en particulier. Les données à transférer ont été classées en différents groupes (parts), ce qui permet notamment, lors de l'annonce d'un accident, de se voir communiquer par l'assureur un InsuranceCaseID (numéro de sinistre) avant même que toutes les informations relatives au cas ne soient disponibles.

Selon sa réglementation interne, l'assureur peut demander à l'entreprise de lui fournir plus rapidement et automatiquement les données spécifiques de l'événement en question.

Les projets de l'envergure de KLEE nécessitent beaucoup de temps, et il est essentiel que les assureurs puissent s'impliquer le plus rapidement possible dans cette norme. Une introduction progressive est donc indispensable. La mise en place de différentes phases de numérisation permet d'instaurer les conditions préalables à une transition en douceur entre les solutions actuelles et la norme suisse en matière de prestations (KLEE).

Lors de la phase de numérisation initiale, les concepteurs ERP mettent en oeuvre la norme KLEE à l'intention des expéditeurs de données sur la base de la version finale 1.0 des directives, tandis que les assureurs font en sorte d'être prêts à recevoir les données. Durant cette phase, le degré d'automatisation reste le même et se limite donc essentiellement à la déclaration d'accident par voie électronique. En revanche, lors des phases suivantes, d'autres éléments tels que la demande de données complémentaires, un dialogue structuré avec les entreprises, des décomptes d'indemnités journalières, des documents et des formulaires exploitables électroniquement seront progressivement intégrés aux systèmes centraux et, ainsi, automatisés. Afin d'exploiter l'ensemble des phases de numérisation, les assureurs doivent numériser leurs processus internes. Le raccordement à KLEE et l'intégration de celle-ci aux systèmes centraux existants engendrent des dépenses considérables qui s'étalent sur plusieurs années. Ce business case doit donc être axé sur le long terme afin de permettre le cumul d'expériences en vue de l'intégration et la réalisation d'économies au fil du temps. Durant la troisième phase, KLEE garantira aux expéditeurs comme aux destinataires un traitement entièrement automatisé des cas, ce qui aboutira pour les assureurs à une numérisation intégrale de leurs processus de gestion des cas.

Fin 2011, la Suva a chargé l'Association Swissdec d'élaborer et de développer la norme suisse en matière de prestations (KLEE) et l'authentification d'entreprises Swissdec. La Suva a pris dans un premier temps en charge les frais en découlant et accepté d'assumer le risque financier du projet. Swissdec a constitué une équipe de projet interdisciplinaire composée de représentants de la Suva, d'AXA Winterthur, d'Helsana, de Visana et de Zurich Assurances, puis a publié une ébauche de la norme. Grâce au principe «open source» de Swissdec, toute personne intéressée peut consulter l'architecture des processus, les interfaces, les schémas XML et la spécification pour KLEE.

A long terme, l'objectif est de faire en sorte que tous les acteurs du marché utilisent la norme KLEE et que les destinataires de données (notamment les assureurs) ne doivent plus gérer qu'une seule interface.

La Suva souhaite étendre l'échange électronique de données aux entreprises assurées dans le cadre de sa gestion des cas. Outre l'annonce de cas de prestations, la norme doit notamment permettre un échange direct, entre les systèmes des différents acteurs, d'informations relatives aux prestations et aux incapacités de travail. La norme en matière de prestations élaborée par Swissdec est le standard le plus prometteur en ce qui concerne la communication end-to-end entre entreprises et assureurs. La Suva a lancé en juillet 2017 un projet visant la mise en œuvre de cette norme.

Elle y voit un important potentiel d'amélioration de l'efficacité en matière de gestion des cas:

- Traitement plus efficace des cas et des prestations grâce à l'absence de discontinuité entre les supports et à un traitement direct à partir des systèmes ERP et d'assurance
- Amélioration de la qualité des données et augmentation du taux de traitement automatique grâce à des données validées directement depuis des systèmes ERP
- Utilisation de données structurées pour une automatisation plus étendue des processus internes
- Réduction du temps de traitement pour les IJ et les décisions de prise en charge pour les employeurs
- Abandon du papier et du courrier postal au profit de données structurées pouvant être gérées en toute autonomie par le client ou le partenaire
- Optimisation de l'infrastructure de communication existante dans le cadre de la gestion des cas

Divers concepteurs ERP ayant déjà fait l'objet d'une certification dans le cadre d'ELM, et en particulier les 11 représentants de la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale de Swissdec, ont déjà déclaré de façon contraignante être intéressés par une mise en œuvre de KLEE.

Voici quelques exemples:

- A la suite d'un vaste projet pilote interne, KLARA a transmis au team de projet des informations détaillées au sujet de la première version des directives. Nous en avons tiré de précieux enseignements (notamment sur les besoins des entreprises) et avons adapté les directives en conséquence. KLARA a déjà fourni les ressources nécessaires pour lancer la mise en œuvre.

- L'entreprise SwissSalary a elle aussi accompagné le projet dès ses débuts et conseillé le team principal par le biais d'ateliers et de précieuses informations pratiques. SwissSalary est elle aussi convaincue que la norme KLEE s'accompagne de nombreuses opportunités sur le marché et est disposée à la mettre en œuvre.
- Epsitec, un concepteur ERP romand innovant qui s'est aussi fortement développé en Suisse alémanique (grâce à une campagne publicitaire sur Radio SRF), a affirmé vouloir intégrer aussi rapidement que possible KLEE à son programme de comptabilité salariale «Crésus».
- Realisator, prestataire spécialisé dans la branche du travail temporaire, est lui aussi très intéressé par une mise en œuvre de KLEE. Swissdec et Realisator entretiennent des contacts étroits en vue de déterminer la marche à suivre.

Tous les assureurs se sont vu proposer une présentation sur mesure de KLEE – business plan y compris – dans leurs locaux. Certains ont déjà mis cette opportunité à profit.

En 2018, il s'agira avant tout de mettre en œuvre les premiers projets de transformation en collaboration avec les assureurs et les concepteurs ERP, et ce, dans le cadre de trois projets partiels: celui portant sur l'intégration des destinataires consistera à adapter les systèmes centraux au fil des différentes phases de numérisation, celui relatif aux expéditeurs visera à mettre en place avec certaines entreprises et certains concepteurs ERP prédéfinis une phase productive initiale avec certification et validation, tandis que, dans le cadre du dernier projet, les entreprises qui procèdent déjà à une déclaration directe seront assistées étape par étape par Swissdec dans la migration progressive vers KLEE. Dans un même temps, Swissdec encouragera activement le passage des autres concepteurs ERP et destinataires de données à KLEE.

## Projet Authentification d'entreprises Swissdec

L'Association est la plateforme d'information centrale pour la standardisation de l'échange de données électroniques via les concepteurs ERP en Suisse. La solution d'authentification repose actuellement sur des renseignements spécifiques à la procédure technique. La mise en œuvre de KLEE exige une meilleure qualité d'authentification. Le projet prévoit une nouveauté notable: une authentification des entreprises uniforme, simple, sûre et abordable, qui permet également d'authentifier des personnes morales pour d'autres services touchant au devoir d'annoncer incombant aux entreprises.

Pour développer une telle solution, le projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a été lancé avec l'E-Government Institute et l'Institute for ICTBased Management de la Haute école spécialisée bernoise.

Les premiers objectifs et critères pour l'authentification des entreprises ont d'abord été définis dans un «concept de 14 objectifs partiels, ce qui a permis de déduire les exigences essentielles et de les détailler ensuite dans un autre catalogue de 26 critères partiels.

Sur cette base, le team a élaboré et analysé plusieurs variantes en vue du développement d'un concept de solution. Il fallait aussi prêter attention à la relation entre l'authentification (Identity and Access Management, IAM) et le processus d'affaires Swissdec (Identity and Process Management, IPM).

La variante retenue ne fournit pas de «solution de pointe» en termes de sécurité, mais permet d'utiliser les moyens (procédures et techniques) disponibles dans les systèmes ERP et le répartiteur, et de passer d'une authentification purement fondée sur les concepteurs ERP à une authentification d'entreprises à proprement parler.

Autre objectif: procéder le plus facilement possible aux modifications nécessaires pour les concepteurs ERP afin d'opérer une transition rapide vers le projet d'authentification d'entreprises. Par ailleurs, le processus connexe d'enregistrement des entreprises doit être mis en œuvre de façon simple et transparente pour les utilisateurs. Ce projet pourrait aussi être utilisé par d'autres applications web en vue de l'authentification des entreprises. A cet effet, le répartiteur doit être équipé d'une «fonction Identity Provider» afin de faire office d'instance d'authentification pour d'autres applications.

En raison de l'absence de solution au niveau des entreprises avec l'IDE OFS en Suisse, la présentation du «concept de solution et de recensement des exigences» lors du Forum Swissdec de mai 2015 et d'événements internes, p. ex. auprès de concepteurs ERP, d'assureurs ou d'autorités, a été couronnée de succès et accueillie avec grand intérêt.

Les clarifications menées auprès de l'OFCOM ont permis d'établir que la révision totale (SCSE), l'ordonnance sur la révision totale de la loi sur la signature électronique (OSCSE) et les adaptations de l'ordonnance concernant les données et les informations électroniques (OeIDI) ne simplifient pas l'authentification d'entreprises pour Swissdec. La révision totale de la SCSE apporte certes des nouveautés telles que les certificats réglementés et le cachet électronique réglementé pour les personnes morales, qui peuvent également être utilisés pour l'authentification. Toutefois, comme il a été exposé dans la prise de position de Swissdec du 28 juillet 2016 relative aux projets SCSE, OSCSE et PTA, les nouveaux certificats réglementés ne conviennent pas à l'authentification dans le cadre d'une communication de machine à machine. Swissdec s'en tient donc, quelles que soient les évolutions législatives, à l'approche initiale consistant à mettre en œuvre des certificats performants conçus selon ses propres spécifications pour l'authentification d'entreprises.

En 2016, le team a élaboré une spécification détaillée décrivant point par point la mise en œuvre et l'organisation des processus d'authentification d'entreprises Swissdec déjà définis dans le concept de solution en matière d'enregistrement, de configuration initiale, de validité, de renouvellement et de blocage, et définissant également la structure des identifiants (mots de passe, certificats) utilisés dans le cadre des processus.

En parallèle à la première spécification, les spécialistes ont développé un «proof of concept» implémenté dans différents langages de programmation. Celui-ci était surtout axé autour de l'interopérabilité des deux plateformes centrales Swissdec Java et .Net.

Dans le cadre du premier projet pilote sur la norme KLEE faisant appel au nouveau processus de prestations Swissdec, l'authentification d'entreprises Swissdec a été contrôlée dans le cadre d'une étude par les architectes. Il en résultera une solution de type Identity & (public) Process Management.

## «L'objectif de Swissdec est de proposer aux utilisateurs des solutions de gestion des données salariales présentant une qualité et une sécurité irréprochables.»

Marcel Schwerzmann,  
conseiller d'Etat du canton de Lucerne

### Activités 2017

La spécification détaillée élaborée en 2016 a servi de base pour la mise en œuvre du système dans le cadre d'un projet pilote durant lequel on a veillé à respecter les prescriptions et les concepts de la spécification et vérifié sa compatibilité avec une utilisation pratique. Les expériences issues de cette première mise en œuvre pratique seront ensuite intégrées dans une version remaniée de la spécification détaillée.

En 2017, celle-ci a été complétée par les exigences en matière d'«incontestabilité de l'origine» (non-répudiation) puis contrôlée par un assureur dans le cadre d'une étude de faisabilité de KLEE. Lors de la révision de la spécification, on a surtout discuté de questions conceptuelles relatives à l'architecture de Swissdec.

Il convient de mieux expliquer le rôle du répartiteur sur les plans techniques et juridiques. Il est notamment important de décrire les aspects liés à la sécurité au niveau des processus, c'est-à-dire le filtrage et la répartition corrects des données conformément à la législation en matière de protection des données. La relation avec une Certificate Authority (CA) reconnue officiellement doit en outre être détaillée.

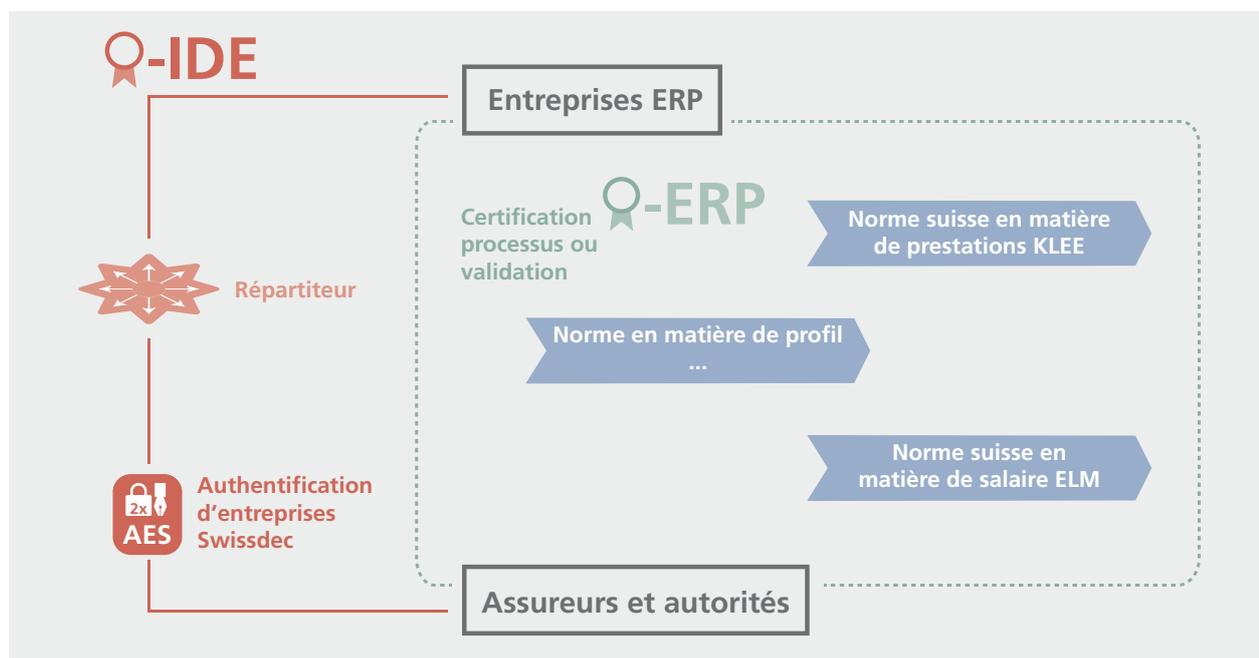
Une première ébauche de WSDL et de schémas a été élaborée. Le service d'authentification d'entreprises Swissdec requiert deux interfaces WSDL: l'une avec une signature simple (certificat ERP) permettant d'obtenir le certificat IDE, et l'autre avec une double signature (certificats ERP et IDE) pour le renouvellement ou la révocation de certificats IDE.

Une première démonstration destinée à illustrer la solution globale devrait garantir une meilleure compréhension par tous les acteurs.

Prochaines étapes:

- Intégration des enseignements découlant de la révision à la spécification
- Amélioration de la démonstration
- Développement de définitions WSDL et de schémas ainsi que d'échantillons
- Clarifications relatives à la Certificate Authority (CA)
- Développement de la partie dédiée au répartiteur

### Processus et infrastructure d'information Swissdec



## Bilan électronique

Après la réalisation de l'étude de faisabilité en 2016, les principales activités devant être menées en 2017 étaient les suivantes:

- Répertoire les prises de position des participants par rapport à l'étude de faisabilité et les transposer sous la forme d'un mandat de projet
- Régler la collaboration avec l'association XBRL CH
- Garantir la mise en œuvre de la phase de conception sur les plans financiers et organisationnels
- Lancement de la phase conceptuelle dès mi-2017

### Résultats

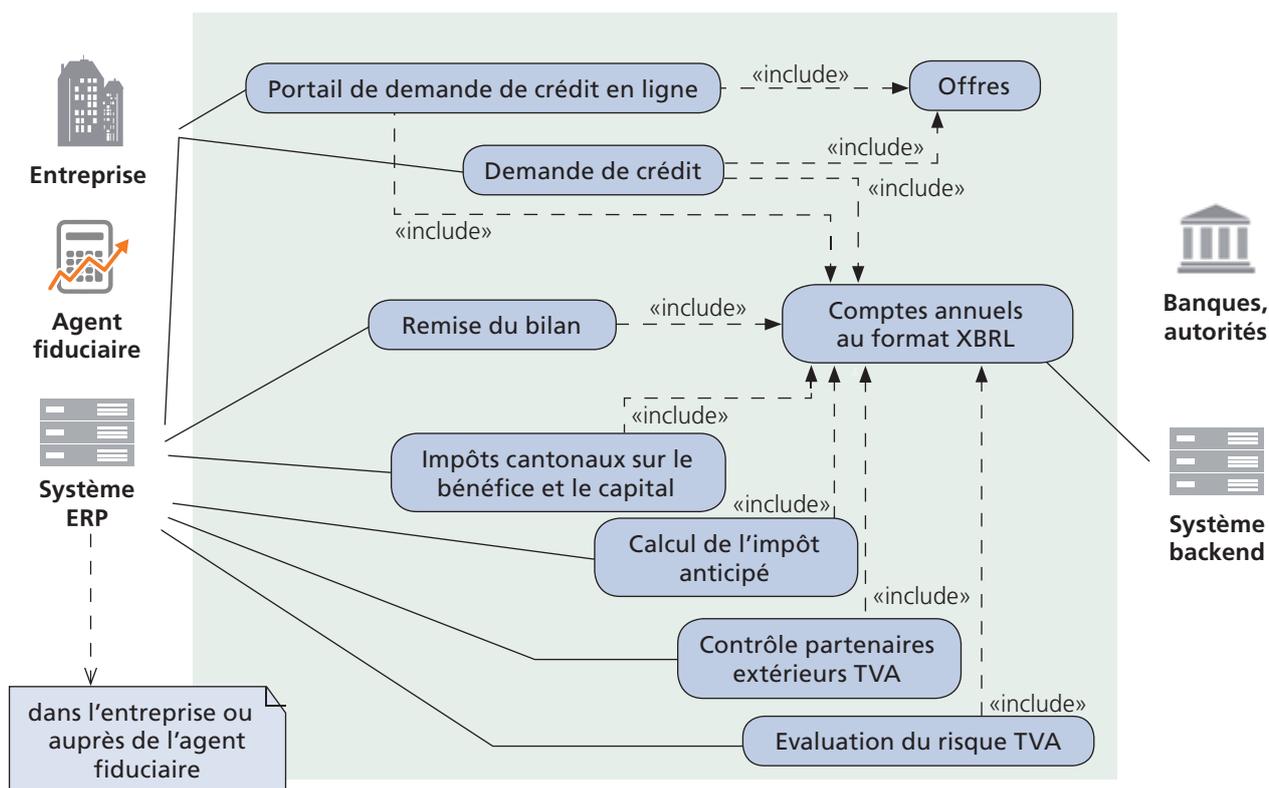
De nombreuses présentations (auprès de l'AFC, de six banques / groupes bancaires et de différents prestataires ERP) ont permis à Swissdec d'exposer en détail les résultats de l'étude de faisabilité et de recueillir des prises de position. Personne ne remet en question la numérisation future des données financières mais, pour différentes raisons, les opinions divergent quant à la méthode à adopter. Par conséquent, à la fin de l'année sous revue, aucun mandat de projet permettant de se pencher sur ce thème à l'échelle de la Suisse et avec le soutien des parties prenantes requises n'avait encore été élaboré. Les résultats ont été analysés en collaboration avec le SECO, et les prochaines étapes devront être définies en 2018.

La collaboration avec l'association XBRL CH s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 en vue du possible lancement d'un projet. Bien que les conditions préalables à un approfondissement de la coopération soient réunies, rien ne peut se faire tant qu'aucun projet en matière de bilan électronique n'a été lancé.

Prochaines étapes:

- Consolidation des résultats des enquêtes menées auprès des parties prenantes et définition d'une stratégie en matière de bilan électronique dans le cadre des activités 2018 de Swissdec
- Poursuite des discussions et de la collaboration avec l'association XBRL CH
- Suivi actif des évolutions numériques sur la place financière helvétique

## Processus d'affaires en matière de bilan électronique



Description des rôles exposés ci-dessus:

- L'entreprise exploite son propre système ERP certifié Swissdec ou délègue sa comptabilité à un agent fiduciaire. Elle est à l'initiative de tous les cas de figure.
- L'agent fiduciaire tient la comptabilité pour le compte de l'entreprise à l'aide du système ERP certifié Swissdec.
- Le système ERP a été certifié selon les directives de Swissdec.
- Les banques et les autorités reçoivent et traitent les données transmises dans leurs systèmes backend (systèmes de gestion).
- Un échange direct de données s'effectue entre le système ERP et le système backend des banques et des autorités.

## Logib/Swissdec

2017 a vu la réalisation de l'étude de faisabilité sous la conduite de Swissdec ainsi que la poursuite des discussions avec des représentants du BFEG.

### Situation initiale

Logib, l'outil de la Confédération pour l'autocontrôle des pratiques salariales en matière d'égalité entre femmes et hommes, a été développé en 2002 à partir de Microsoft Excel, et repose sur le modèle d'analyse standard de la Confédération. Logib peut être utilisé pour toutes les entreprises de 50 collaborateurs ou plus comptant au moins dix femmes ou dix hommes, ce qui représente plus de 12 000 entreprises et plus de 2,7 millions de personnes.

Le contexte politique et technique et les conditions d'exploitation des entreprises ont connu des évolutions importantes depuis le développement de Logib. Sur le terrain politique, la lutte pour l'égalité salariale est une priorité. Depuis 2006, le BFEG effectue des contrôles à ce niveau dans le cadre des marchés publics. Le nombre de contrôles annuel auprès de la Confédération est passé de 3 à 30. Divers cantons et communes ont également introduit ces contrôles. Enfin, il existe une demande accrue pour la mise à disposition d'un instrument de contrôle de l'égalité salariale, y compris pour les entreprises de moins de 50 collaborateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les entreprises soumissionnaires d'offres doivent en outre justifier, dans le cadre de la déclaration spontanée prévue par la Confédération, de quelle manière elles contrôlent leur pratique en matière de salaires (p. ex. à l'aide de l'outil Logib).

La solution actuelle montre de plus en plus ses limites techniques dans le cadre de la mise en œuvre des exigences (nouvelles ou réajustées) et de la garantie d'une utilisation de l'instrument au sein des entreprises. La plausibilisation des données et l'interprétation des résultats se heurtent à des limites, en particulier du fait de l'utilisation d'Excel comme base technique.

Les coûts liés à la préparation des données (données requises au format requis) et à la plausibilisation (premier contrôle de base de l'intégralité des données et erreurs clairement identifiables) pourraient être considérablement réduits par le biais d'une collaboration avec l'Association Swissdec.

A l'exception du niveau de compétence au sein de l'entreprise (ancien niveau d'exigence dans Swissdec 3.0), toutes les données nécessaires à une analyse avec Logib devraient être disponibles dans les systèmes de comptabilité salariale des entreprises.

Une autre solution pour Swissdec pourrait consister à réaliser l'analyse Logib directement à partir du système de comptabilité salariale des entreprises (via le répartiteur Swissdec).

### Evaluation de la faisabilité

Compte tenu des éclaircissements réalisés, il est possible d'élaborer et de mettre en œuvre une norme d'analyse de l'égalité salariale depuis les systèmes ERP des entreprises. L'infrastructure technique et organisationnelle de Swissdec peut être utilisée et adaptée à cet effet.

Avec les ressources en personnel de Swissdec et à la condition que le BFEG puisse lui aussi mettre à disposition le personnel nécessaire, une mise en œuvre organisationnelle du projet devrait être envisageable.

Durant toutes les phases du projet, il conviendra toutefois de respecter à la lettre les prescriptions relatives à la protection des données, y compris les exigences légales concernant la sécurité des données de l'ensemble des parties concernées.

Prochaine étape:

Examen par le BFEG de la possibilité d'introduction d'une nouvelle solution en plusieurs phases. Aucune décision ne devrait être prise avant mi-novembre 2018.

# Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

## Processus

<b>Norme suisse en matière de bilan électronique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan banques</li> <li>Décompte de la TVA</li> </ul>								
<b>Norme suisse en matière de prestations (KLEE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de prestations intégré de la demande de prestations à leur fourniture (KLEE)</li> </ul>	? ?	✓ ✓ ✓						
<b>Norme suisse en matière de salaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entrées/mutations/sorties (E(M)S)</li> <li>Déclaration uniforme des salaires (ELM)</li> </ul>	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓		✓ ✓	✓	✓	✓ ✓	
<b>Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)</b>	<b>Domaines ERP</b> AVS CCF	LAA LAAC IJM		LPP	Certificat de salaire	Enquête sur la structure des salaires	Impôt à la source	TVA ...

 Réalisé  
  En cours  
  Vision  
  En suspens

## Calendrier

### 2017

**Assemblée 2017 de l'Association, Olten** **26.4.2017**

**Forum Swissdec 2017: concepteurs de logiciels et  
destinataires de données salariales, Stade de Suisse, Berne** **31.5.2017**

Audit de maintien SQS:

labels de protection des données SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®» 13.6.2017

Séance du comité, Lucerne 14.6.2017

Commission spécialisée, Lucerne 6.9.2017

Séance du comité, Lucerne 12.9.2017

Personal Swiss, Genève 4 et 5.10.2017

Commission technique, Lucerne 17.10.2017

Séance du comité, Lucerne 19.12.2017

### 2018

Séance du comité, Lucerne 13.3.2018

Commission technique, Lucerne 20.3.2018

**Assemblée 2018 de l'Association, Olten** **25.4.2018**

**Forum Swissdec 2018: concepteurs de logiciels et  
destinataires de données salariales, Stade de Suisse, Berne** **16.5.2018**

Audit de maintien SQS:

labels de protection des données SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®» 12 et 13.6.2018

Séance du comité, Lucerne 5.6.2018

Commission spécialisée, Lucerne 5.9.2018

Séance du comité, Lucerne 11.9.2018

Commission technique, Lucerne 16.10.2018

Séance du comité, Lucerne 18.12.2018

### 2019

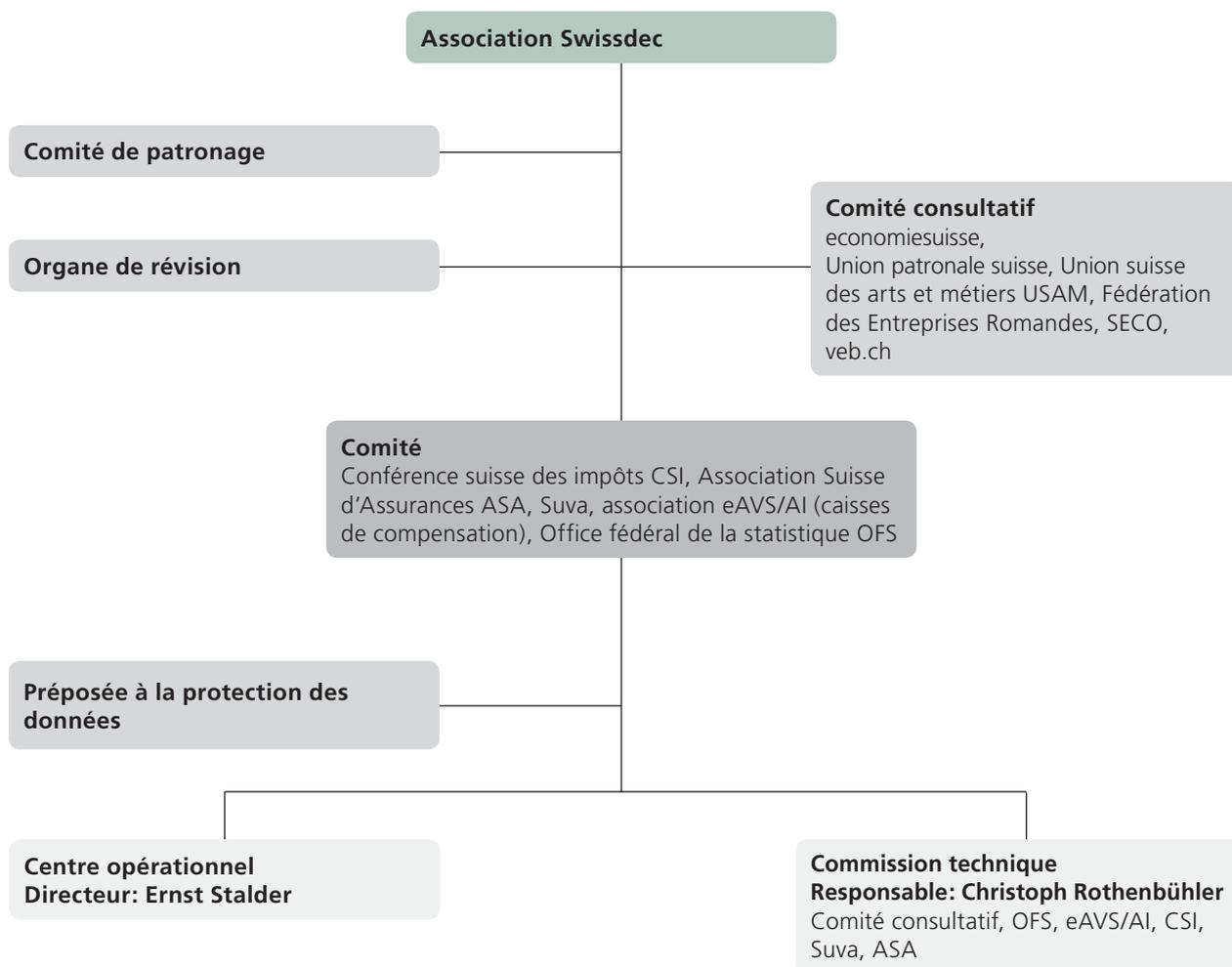
Séance du comité, Lucerne 13.3.2019

Commission technique, Lucerne 19.3.2019

**Assemblée 2019 de l'Association, Olten 30.4.2019**

## Organes

### Organigramme (état au 1<sup>er</sup> mars 2018)



## Registre des membres (état au 1<sup>er</sup> mars 2018)

### Comité de patronage

- Johann N. Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
- Hans Hess, président de Swissmem
- Markus Jordi, responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
- Ruedi Noser, Conseil des États (PLR)
- Jean-François Rime, conseiller national (UDC), président de l'Union suisse des arts et métiers
- Susanne Ruoff, directrice générale du groupe La Poste Suisse
- Urs Schäppi, CEO de Swisscom
- Marcel Schwerzmann, conseiller d'Etat du canton de Lucerne et président de la Conférence suisse sur l'informatique
- Valentin Vogt, président de l'union patronale suisse

### Comité

- Président de l'Association:  
Felix Weber, président de Direction de la Suva
- Vice-président:  
Felix Sager, comité CSI et responsable de l'administration fiscale cantonale de Saint-Gall
- Trésorier:  
Patrick Barblan, représentant ASA, Fondations collectives chez Swiss Life
- Questions spécifiques:  
Christian Zeuggin, président d'eAVS/AI, directeur des caisses EXFOUR
- Questions spécifiques:  
Livio Lugano, vice-directeur et chef de la division Economie de l'Office fédéral de la statistique OFS

### Comité consultatif

- Frank Marty, membre de la direction, responsable Finances et Fiscalité, economiesuisse
- Sandra Spieser, responsable suppléante, Finances et Fiscalité, economiesuisse
- Lukas Wiedemann, collaborateur scientifique, Association suisse des banquiers, Bâle
- Hanspeter Weber, directeur de la caisse de compensation de swissmem, Union patronale suisse
- Alexa Krattinger, responsable du dossier Politique financière et fiscale, Union suisse des arts et métiers
- Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, Fédération des Entreprises Romandes
- Christian Weber, responsable E-Government pour les PME, SECO
- Peter Herger, gérant de Proffix, veb.ch

### Auditeur

- KPMG SA, société d'audit, 6003 Lucerne

### Protection des données

- Préposée à la protection des données:  
Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zoug

### Centre opérationnel

- Directeur:  
Ernst Stalder, Suva
- Suppléante:  
Marlis Fehr, Suva
- Responsable admin./marketing/documentation:  
Marlis Fehr, Suva
- Administration et documentation:  
Ilenia Imbroinise, Suva
- Responsable du service spécialisé Swissdec:  
Enrico Roncaglioni, Suva
- Trésorerie:  
Priska Bader et Marco Haller, Suva
- Rédactrice des procès-verbaux du comité:  
Marlis Fehr, Suva
- Responsable de l'assistance technique:  
Anton Böhm
- Assistance technique:  
Michael Markworth, Suva

### Commission technique

- eAVS/AI:  
Stefan Hodel, Löwenfels Partner AG, Lucerne  
Christian Zeuggin, caisse de compensation EXFOUR  
Joachim Gottschlich, IGAKIS Genossenschaft
- CSI:  
Stephan Stauber, intendant des impôts du canton de Bâle-Ville  
Reto Schneider, intendance des impôts du canton de Saint-Gall  
Peter Seidler, intendance des impôts du canton de Zurich
- ASA – Assurances des personnes:  
Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse (responsable de la commission technique)  
Peter Albrecht, Zurich
- ASA – LPP:  
Christian Hirschle, Axa Winterthur  
Peter Mészáros, Swiss Life
- Suva:  
Philipp Muff  
Thomas Müller
- Office fédéral de la statistique:  
Elisabetta Capezzali  
André Farine
- Concepteurs de logiciels:  
Friedrich Meyer-Brauns, Oracle (Suisse) Sàrl  
Daniel Palik, Palik Informatik AG
- Centre opérationnel Swissdec:  
Ernst Stalder, directeur  
Marlis Fehr, suppléante  
Enrico Roncaglioni, responsable du service spécialisé  
Anton Böhm, responsable de l'assistance technique
- Préposée à la protection des données:  
Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zoug

#### **Section AVS/CAF**

- Responsable: Stefan Hodel, Löwenfels Partner AG, Lucerne
- Membres:
  - Service spécialisé, eAVS/AI
  - Caisses de compensation
  - Groupements informatiques

#### **Section Assurance**

- Responsable: Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse
- Membres:
  - Service spécialisé
  - ASA
  - Suva

#### **Section Impôts**

- Responsable: Michael Baeriswyl, intendance des impôts du canton de Berne
- Membres:
  - Service spécialisé
  - Logistique CSI
  - Experts en matière de certificats de salaire et d'impôt à la source

#### **Section Statistique**

- Responsable: Didier Froidevaux, Office fédéral de la statistique OFS
- Membres:
  - Service spécialisé
  - OFS

#### **Section LPP**

- Responsable: Christian Hirschle, AXA Winterthur Suisse
- Membres:
  - Service spécialisé
  - ASA
  - eAVS/AI

#### **Section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale**

- Responsable: Friedrich Meyer-Brauns, Oracle (Suisse) Sàrl
- Membres:
  - Service spécialisé
  - Concepteurs ERP

#### **Section Fiduciaires**

- Responsable: Markus Martin, agent fiduciaire, BDO SA
- Membres:
  - Centre opérationnel Swissdec
  - Agents fiduciaires

#### **Section Entreprises**

- Responsable: Peter Walker, chef de division du département des finances du canton de Bâle-Ville
- Membres:
  - Centre opérationnel Swissdec
  - Représentants d'entreprises

Swissdec s'engage en faveur d'une comptabilité salariale efficace en Suisse. Association à but non lucratif, Swissdec vise à garantir une transmission simple et sûre des données salariales, soutient les concepteurs de logiciels dans cette voie et procède à la certification des systèmes concernés. Les institutions partenaires de Swissdec sont l'Office fédéral de la statistique, eAVS/AI, la Conférence suisse des impôts, l'Association Suisse d'Assurances et la Suva. Swissdec a obtenu le label de qualité «GoodPriv@cy®» décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) et représente une garantie de qualité en matière de comptabilité salariale.  
[www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch)

**Rapport annuel 2017**  
**de l'Association Swissdec**  
1.4.2017 – 31.3.2018

**Swissdec**  
Case postale  
6002 Lucerne